



e-Foot Officiel 94



SOMMAIRE

Communiqués

INFOS

**

**

Info Clubs Honorabilité

**

Parienté Avocats

**

Fiche Candidature Commissions

**

Licences LPIFF

**

Affiche Tournoi International U16

**

Puissance Foot

**

FAFA

Procès-verbaux

Commissions

CDPME

**

Statut de l'Arbitrage

**

Statuts & Règlements

**

Futsal

**

Organisation des Championnats et Coupes

**

Annexes

Horaires Officiels

+

Catégories d'Âges

+

Calendrier Technique

+

Guid'Asso 94

A Consulter sur Footclub

Discipline

+

Sanctions



Egalement Consultable sur notre site internet
<http://districtvaldemarne.fff.fr/documents/>

Le District du Val-de-Marne de Football est heureux de vous donner rendez-vous pour la **27ème édition du Tournoi International U16**, un événement incontournable qui rassemble chaque année de jeunes talents venus de différents horizons.

Pour cette nouvelle édition, **quatre sélections internationales** seront réunies dans le Val-de-Marne :

l'Angleterre, l'Italie, le Japon et la France

Les rencontres se dérouleront sur plusieurs installations du département : **Limeil-Brevannes, Villejuif, Le Plessis-Trévisé et Bonneuil-sur-Marne.**

-AFFICHE DES MATCHS A L'INTERIEUR DU JOURNAL-

Le District souhaite s'engager dans l'action

« **OCTOBRE ROSE** » Soutenir & Sensibiliser & Agir pour la lutte contre le cancer du sein.



Actions :

Mobilisation de tous les acteurs sur le week-end des **10 et 11 octobre 2026** présents sur les terrains et se prêter au jeu de porter un **ruban rose** ou un **accessoire de couleur rose**.

Tous les buts marqués par les catégories **Masculins Séniors D1, D2 & D3** retenues pour être les principaux acteurs seront transformés en dons du District soit **20 € par but**.

La somme totale sera portée directement à un centre spécifique dans la recherche du cancer du sein « **Gustave Roussy** » à Villejuif.

Alors tous ensemble mobilisons-nous ! Soyons solidaire des personnes qui se battent contre la maladie ! Nous comptons sur la participation de toutes et tous.

A NOTER SUR VOS AGENDAS !! ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

VENDREDI 13 NOVEMBRE 2026 à 18h30

Au siège du District du Val de Marne de Football 131, Boulevard des Alliés à Champigny/marne
(L'Ordre du jour vous sera très prochainement communiqué)

FORMATIONS CFI

TOUT SAVOIR = <https://districtvaldemarne.fff.fr/simple/formations/>

FORMATIONS FIA

Lien football : [Formation Initiale d'Arbitre](#)
Lien futsal : [Formation Initiale d'Arbitre Futsal](#)



Edition N° 775 du Jeudi 1er Octobre 2026

E-FOOT 94 N°775 Page 1 de 62

COMMUNIQUES

INFOS



Tous les **PROCES-VERBAUX** peuvent être consultés sur notre **SITE INTERNET**,
chaque jeudi après-midi : <https://districtvaldemarne.fff.fr>

***Documents & * Procès-Verbaux**

PRESENTATION NOUVEAUX COLLABORATEURS

Colline DO NASCIMENTO – 27 ans : Technicienne Départementale « Sport Adapté »



Ses missions principales :

- Projet « Football Adapté »,
- Mise en ligne des formations et envoi des convocations,
- Participation aux sélections-détections interdistricts et envoi des convocations,
- Calendriers (Foot animation, Féminin, Jeunes),
- Réservation des terrains.

Son parcours :

- Master STAPS « Activités Physiques Adaptées – Santé » (*Université Paris-Est Créteil*).

KABA Oumar- 22 ans : Juriste en alternance (contrat d'apprentissage)

Sa mission principale : accompagner l'équipe administrative du District en lien avec les différentes commissions préparation et suivi des dossiers de la commission de discipline et des sanctions, de la commission des statuts et règlements. Il assure également le suivi des feuilles de match et intervient sur divers dossiers liés aux compétitions.

Il rejoint le District dans le cadre d'une alternance d'un an, en parallèle de son master 2 droit des affaires, à l'Université Panthéon-Assas.



Son parcours :

- Master 2 droit des affaires, Université Panthéon-Assas
- Juriste en droit du sport chez Optimum Sports Solutions (cabinet d'agent sportif réglementation sportive, gestion des procédures liées aux joueurs étrangers, veille FFF/FIFA), rédaction et sécurisation de contrats sportifs, conseil juridique sur la juridique et réglementaire
- Licence de droit, parcours droit privé, Université Paris-Saclay (2022-2025)
- Footballeur depuis 15 ans, dans le cadre du parcours sportif de haut niveau

Yasin JABRI - 30 ans : Conseiller Territorial en Arbitrage



Missions principales :

Recrutement, Fidélisation et Promotion de l'arbitrage au niveau départemental :

- Dossiers médicaux ;
- Convocations candidats ;
- Animation des formations « arbitres » ;
- Intervention auprès des clubs et éducateurs durant leur formation (BEF/BMF module arbitrage) ;
- Prospecter au sein des établissements ;
- Accompagner les clubs en infraction avec les statuts de l'arbitrage

Parcours : BTS Commerce International au lycée Marcellin Berthelot (Saint-Maur-des-Fossés)

TROPHEES « CHAMPIONS »

Les Clubs détenteurs des Trophées CHAMPIONNATS 2023/2024 sont invités à les retourner au District avant le 30 Septembre 2026 :

DISPOSITIF PUISSANCE FOOT

- Lien vers la plateforme : <https://www.fondactiondufootball.com/puissance-foot>
- Document de la FFF : A l'intérieur du journal
- Comment accéder à l'outil : [Tuto-engagement](#)
- Commander des livrets d'activité : [Tuto-commande](#)
- Utiliser la partie « mes projets » et la « boîte à idées » : [Tuto-mes-projets-boite-a-idees](#)

Puissance Foot : le football au service de la réussite scolaire

Depuis 2016, la Fédération Française de Football, avec le Fondation du Football, déploie **Puissance Foot – Accompagnement scolaire**, un dispositif destiné à accompagner les jeunes licenciés dans leur parcours scolaire tout en s'appuyant sur la force éducative des clubs.

L'objectif est de **prévenir l'illettrisme, lutter contre l'échec scolaire et donner du sens aux apprentissages fondamentaux** – lire, écrire, compter – en les rapprochant de la pratique du football. Le dispositif contribue également à responsabiliser les jeunes, à développer le goût de l'effort et à favoriser un meilleur équilibre entre école, sport et vie familiale.

Trois niveaux d'accompagnement pour les clubs

Puissance Foot propose plusieurs modèles, adaptables aux moyens et aux projets de chaque club :

- **Accueil étude libre** : mise à disposition d'un espace permettant aux jeunes de réaliser leurs devoirs dans de bonnes conditions.
- **Étude encadrée** : présence de bénévoles ou de personnes ressources pour accompagner les jeunes dans l'organisation et le suivi de leur travail.
- **Soutien scolaire** : accompagnement plus structuré, avec des ressources méthodologiques, pédagogiques et humaines.

La FFF met notamment à disposition des **guides, supports de communication, documents personnalisables et livrets d'activités pédagogiques** adaptés aux catégories U9 à U13.

Un dispositif qui favorise les partenariats

Puissance Foot s'appuie également sur le **Réseau National des INSPÉ**, afin de favoriser la présence d'étudiants-stagiaires dans les clubs, la formation des bénévoles et le développement de partenariats locaux avec les établissements scolaires, associations et collectivités.

Des animations nationales viennent compléter le dispositif, notamment la **Dictée Puissance Foot** et la **Correspondance Puissance Foot**, qui permettent aux clubs de développer des actions éducatives originales et de créer des liens avec d'autres clubs.

10 ans de Puissance Foot

La saison **2026-2027 marque les 10 ans de Puissance Foot**. À cette occasion, la FFF proposera des contenus de valorisation, des dotations exclusives et de nouvelles animations pour accompagner et mettre en lumière les clubs engagés.

Depuis avril 2025, un **portail dédié** permet également aux clubs et aux instances de suivre les engagements, les commandes, les inscriptions aux animations et les projets développés sur les territoires.

Le District encourage ainsi les clubs à s'emparer de Puissance Foot et à construire, selon leurs moyens et leurs besoins, leur propre projet d'accompagnement scolaire. Une belle opportunité de renforcer le rôle éducatif du club et de contribuer à la réussite des jeunes licenciés.

FAFA MATERIEL 2026/2027 : 19 commandes encore disponibles dans notre District



Retrouvez à l'intérieur du Journal la procédure complète

Le dispositif FAFA Matériel 2026/2027, lancé le 8 septembre dernier, permet aux clubs de bénéficier d'une aide pour leurs achats de matériel via Le Corner.

À ce jour, 19 commandes restent disponibles dans notre District. Les clubs qui n'ont pas encore profité du dispositif sont donc invités à effectuer leur démarche rapidement, selon le principe du premier arrivé, premier servi.

Pour rappel, le dispositif permet cette saison à un tiers des clubs du District de bénéficier d'une commande de matériel. Une fois le quota atteint, les clubs devront patienter jusqu'à une prochaine saison.

● Clubs déjà connectés au Corner

Les clubs qui s'étaient déjà connectés au Corner ont reçu sur l'adresse mail officielle du club les informations nécessaires ainsi que leur code permettant de bénéficier du dispositif.

Ils peuvent directement se connecter au Corner et suivre le parcours de commande afin de profiter du FAFA Matériel, dans la limite des 19 commandes encore disponibles.

● Clubs non connectés au Corner

Les clubs qui ne s'étaient jamais connectés au Corner ont reçu un premier mail leur permettant d'effectuer leur connexion à la plateforme.

Après leur première connexion, un nouveau mail est envoyé par Le Corner avec le code promo permettant de bénéficier du dispositif.

Les clubs concernés sont donc invités à vérifier leur boîte mail officielle, ainsi que leurs courriers indésirables, et à effectuer leur connexion afin de recevoir leur code.

🔑 Pensez à renseigner votre numéro SIRET

Le numéro SIRET du club est un élément important pour effectuer les commandes sur Le Corner. Il permet notamment de faciliter la facturation et peut être nécessaire à certains fournisseurs pour valider la commande.

Nous invitons donc les clubs à vérifier que leur numéro SIRET est bien renseigné et à jour dans Footclubs → Organisation → Identité club avant d'effectuer leur commande.

📖 Pour aller plus loin

Pour connaître l'ensemble des modalités du dispositif, le cahier des charges du FAFA Matériel 2026/2027 est joint à cet article.

La procédure de connexion au Corner est également jointe afin d'accompagner les clubs qui ne se sont pas encore connectés à la plateforme.

⚠ En cas de difficulté

Si le code indique que le quota est atteint, cela signifie que les possibilités de commande pour cette saison ont été utilisées.

Si le club a reçu son code mais qu'un message indique qu'il n'est pas éligible, il est conseillé de se déconnecter puis de se reconnecter au Corner avant de renouveler la tentative. Si le problème persiste, le club peut contacter lecorner@fff.fr.

🔑 Il reste actuellement 19 commandes disponibles dans notre District : nous invitons les clubs qui n'ont pas encore bénéficié du FAFA Matériel à effectuer leur

LE DISTRICT DU VAL DE MARNE

Recrute pour la nouvelle saison 2026/2027 – *Bulletin d'inscription à l'intérieur du journal*



Recherche rapidement des membres pour la Commission de Surveillance des Opération Electorales

Vous êtes désireux de vous investir en tant que commissaire du District, vous souhaitez mettre vos compétences et votre expérience au service de l'intérêt général, vous avez de la disponibilité, n'hésitez pas à postuler pour intégrer, par exemple, l'une des commissions ci-dessous :

- Commission de Discipline (réunion hebdomadaire en soirée pour traiter les incidents disciplinaires)
- Commission d'Appel Disciplinaire (réunion sur convocation en soirée pour traiter les incidents disciplinaires de seconde instance)
- Commission des Statuts & Règlements (réunion en soirée pour traiter les dossiers réglementaires)
- Commission d'Organisation des Compétitions (réunion hebdomadaire en après-midi pour assurer le suivi des compétitions)

Pour toutes ces commissions, une maîtrise des outils informatiques est un plus.

Les candidatures sont à adresser par mail : secretariat@districtvaldemarne.fff.fr

À l'approche de la reprise des compétitions 2026/2027, veuillez trouver ci-dessous quelques rappels en matière d'usage de la FMI pour (re)sensibiliser les clubs, les nouveaux dirigeants et les encadrants d'équipes.

Nous vous invitons à reprendre le contenu ci-dessous et à les diffuser sur vos supports de communication respectifs.

1. Version disponible

WebApp FMI

- o Dernière version : 5.0.17

La version FMI 5.0.17 est la seule version à laquelle les utilisateurs doivent se connecter : [FAQ FMI](#)

2. Mots de passe

Les mots de passe des comptes utilisateurs Footclubs ayant une habilitation "*Gestion feuille de match informatisée*" ET qui étaient amenés à expirer dans les 3 prochains mois ont été réinitialisés.

Les utilisateurs doivent avoir procédé à la modification de leur mot de passe **avant le jour J** :

- Pour les utilisateurs Footclubs : en se connectant à Footclubs (<https://footclubs.fff.fr>).

3. Paramétrage utilisateurs / équipes

Les associations d'équipes de l'ensemble des comptes utilisateurs Footclubs ayant une habilitation "*Gestion feuille de match informatisée*" ont été réinitialisées.

Les correspondants Footclubs des clubs doivent **obligatoirement** ressaisir le bon paramétrage de chaque compte avant les premiers matches :

Paramètres à vérifier :

- o Type de Profil
- o La case "*Gestion feuille de match informatisée*" doit être COCHÉE
- o **Équipes affectées :**



4. Préparation des équipes

L'équipe recevante ET l'équipe visiteuse doivent réaliser la préparation des équipes via **UNIQUEMENT** l'[interface%20WEB]interface WEB (<https://fmi-core.fff.fr/>).

- o Ceci permet de récupérer les données en temps réel et d'éviter des échanges de données inutiles sur la tablette :
- § **Pour les matchs du samedi** : dès le mardi et jusqu'au vendredi soir au plus tard
- § **Pour les matchs du dimanche** : dès le mercredi et jusqu'au samedi soir au plus tard
- § **Pour les matchs du lundi** : à partir du lundi matin et au plus tôt avant le match

5. Récupération des rencontres et chargement des données du match - Uniquement l'équipe recevante !

Les actions de récupération des rencontres et de chargement des données du match ne sont nécessaires **qu'une seule fois**.

Elles doivent être réalisées sur la tablette de l'équipe recevante :

- **Pour les matchs du samedi** : à partir du vendredi minuit jusqu'au moins 2 heures avant le début de la rencontre
- **Pour les matchs du dimanche** : à partir du samedi minuit jusqu'au moins 2 heures avant le début de la rencontre
- **Pour les matchs du lundi** : à partir du lundi matin et jusqu'à 2 heures avant le début de la rencontre

Important :

- L'équipe recevante est en charge de la FMI ⇒ c'est la seule qui doit réaliser les opérations de récupération de données,
- L'équipe visiteuse ne doit faire que des préparations via l'interface WEB (<https://fmi-core-compo.fff.fr/v2>),
- Si la récupération des données par le club recevant n'inclut pas les dernières modifications faites par l'équipe visiteuse, **il est inutile de récupérer de nouveau les données**. Il suffit d'aller directement dans la partie feuille de match de la FMI pour modifier les compositions avant la rencontre au stade si besoin, l'équipe adverse fera ces ajustements.

6. Ressources d'aide

- [FAQ FMI](#)

RAPPELS BONNE PRATIQUE FMI

Lien FAQ : sur la FMI

1- Spécifications techniques tablette

Lien FAQ : Quelles sont les préconisations techniques "matériel" pour utiliser la FMI sur une tablette ?

L'application doit être installée exclusivement sur une tablette.

Voici les spécifications techniques :

- Marques connues (Lenovo, Samsung ou Apple par exemple) avec un système d'exploitation type Android ou iOS. (Eviter la marque Huawei sur laquelle il n'est pas possible d'installer "Chrome").
- Taille écran : au moins 10.4 pouces
- Résolution : pas en dessous de 1024x600, idéalement 2000 x 1200
- RAM : minimum 2 Go, idéalement 4 Go
- Processeur : Quad-core / 2 GHz
- Navigateurs supportés : Chrome, Safari, Firefox uniquement.

Lien FAQ : Comment installer la FMI sur une tablette ? Pour Android et Apple

2- Gestion des habilitations FMI

Lien FAQ : Comment créer ou modifier son compte « FOOTCLUBS » afin d'utiliser la FMI

Cocher Compétitions + Gestion de feuille de match informatisée et cocher uniquement les équipes de l'éducateur et valider.

(Si vous cochez toutes les équipes du club, les données seront plus longues à charger et **vous risquez de recharger les données d'un match qui ne vous concerne pas**)

IMPORTANT : Si vous avez un match FMI, lors de validation il faudra attendre au moins 3 h pour que le cache FMI se mette à jour et tienne compte que vous êtes rattachés à cette équipe.

3- FMI

Lien pour préparer Feuille de Match avant la rencontre : <https://fmi-core-compo.fff.fr/v2>



Lien pour la FMI le jour du match : <https://fmi-core.fff.fr/>



Lien FAQ : Comment récupérer les informations de la rencontre sur la tablette du match ?

Il est cependant important de noter que le bouton « Faire FMI » sera inaccessible si la batterie est inférieure à 10%. L'icône de cette batterie est rouge pour une charge de moins de 10%, orange pour moins de 25% et vert au-delà.

IMPORTANT : L'application FMI est fonctionnelle même si la tablette n'est pas connectée au réseau internet. Dans ce cas, les informations de la FMI seront transmises au cours de votre prochaine connexion au réseau internet.

IMPORTANT : Nous préconisons au club recevant de réaliser une récupération des données le matin du match. Surtout s'il n'existe pas de réseau sur le lieu où se dérouleront les rencontres.

En conséquence, nous conseillons au club visiteur de ne plus actualiser sa composition d'équipe après la veille du match au soir afin d'éviter une perte d'informations.

L'état du match passera en "**Non joué et préparé**" en orange et le bouton "**Données**" passe en vert, vous pouvez alors cliquer sur le bouton bleu "Faire FMI".

Vous avez jusqu'à **+ 2h** après l'heure prévue du coup d'envoi pour cliquer sur "**Données**". Après ce délai apparaîtra le message "**Délai dépassé**".

IMPORTANT : Si vous cliquez sur "Données" alors qu'un match dont la FMI est "En cours", une fenêtre d'avertissement s'ouvrira. Vous devrez répondre si vous souhaitez écraser les données existantes ou non :

Feuille de Match

⚠ Vous allez écraser les données.

Êtes-vous sûr de vouloir continuer ?

NON

OUI

Si vous cliquez sur "oui", toutes les informations saisies depuis la dernière récupération seront définitivement perdues !

Faire FMI

ÉTAT	TRANSMISSION Equipe Adverse	ACTIONS
NON JOUÉ ET PRÉPARÉ Données chargées le : 20/02/2026 12:01:57	20/02/2026 11:22:21	 DONNÉES  FAIRE FMI

Seulement le jour du match, vous avez jusqu'à **+ 4h** après l'heure prévue du coup d'envoi pour cliquer sur "Faire FMI" le jour du match après ce délai apparaîtra le message **"Délai dépassé"**.

3- Transmission FMI

[Lien FAQ : Comment transmettre la FMI après la fin du match ?](#)

IMPORTANT : Cette étape est la plus importante afin que les données du match soient sauvegardées. L'arbitre doit clôturer la FMI dans les 4h maximum après l'heure prévue du coup d'envoi.

Si la tablette n'est pas connectée au réseau internet, la feuille de match reste stockée sur la tablette et ne pourra pas être transmise instantanément :

16:52 Mercredi 25 mars					
Feuille de Match					
UTILISATEUR : Cyril BOI Club : VINCENNOIS C.O.					
Veillez-vous connecter à Internet !					
Dernière récupération : 25/03/2026 16:41:16					
Feuille de Match					
DATE	MATCH	ÉTAT	TRANSMISSION Equipe Adverse	ACTIONS	
25/03/2026 à 16h00	CO VINCENNES 9 DMO - 2026 - POULE A	FEUILLE DE MATCH À ENVOYER Données chargées le : 25/03/2026 16:41:38		 ENVOYER FMI	

Vous devrez attendre d'être reconnecté à internet. Une fois connectée à internet, il faudra de suite ouvrir l'application et cliquer d'abord sur **"Envoyer FMI"** et surtout ne pas cliquer sur **"Récupérer les rencontres"**.

Une fois cet envoi de la feuille réussi, l'état du match devient **"Joué"** dans la colonne état du match.

IMPORTANT : De plus, si vous n'avez pas pu transmettre la feuille de match parce que vous n'aviez pas de connexion internet, il ne faut pas que pendant cette période quelqu'un du club se connecte avec la tablette ou une autre tablette et recharge les données du match !

INFO CLUB

La Commission de Discipline

Rappelle aux joueurs-joueuses, éducateurs-éducatrices, dirigeants-dirigeantes et aux arbitres qu'ils doivent adresser dans un délai de 48 h suivant la rencontre un rapport circonstancié sur les motifs des expulsions ou sur les incidents.

Un tuto pour vous guider sur les demandes de modifications de match dans Footclubs :

En cliquant sur le « ? » disponible en haut à droite de l'application « Compétitions » dans Footclubs

Via cette URL : <https://hosted-product.app.smart-tribune.com/faq/private/fff/?tag=nouveau-module-competition-1179> clubs seront traités par le District du Val-de-Marne de FOOTBALL.

Traitement des e-mails qui doivent être « officiel »@lpiff.fr

Afin que nous puissions traiter ces derniers dans les meilleurs délais nous vous demandons de bien vouloir indiquer à chaque correspondance :

Le numéro du match / La catégorie / Le match / La date

Nom, Prénom et fonction du signataire du mail

-Eviter de mettre en copie le district si vous n'avez pas encore l'accord du club adverse (doublon des mails aux commissions)

-Indiquer la liste des matchs + arrêté municipal (lors de fermetures des terrains par les municipalités)

-De mettre plusieurs boîtes mails des services du District en copie

(exemple : cda+technique+formation...)

-De faire doublon pour les changements via Footclubs et boîte mail du district

Modes d'envoi du courrier à la Commission du Football à Effectif Réduit

E-mail : cfaer94@gmail.com

Attestation D'affiliation

Les clubs ont dorénavant la possibilité d'éditer une attestation d'affiliation à tout moment depuis FOOTCLUBS via le menu =

« ORGANISATION / EDITIONS & EXTRACTIONS / ONGLET ATTESTATION AFFILIATION »

Avis aux Clubs

« Modification de l'article 14 des RSG dans un but de clarification »

14.11.1 – Dans le cas d'une division composée de plusieurs groupes et impliquant la notion de meilleur deuxième et suivant, si l'équipe classée meilleure deuxième ne peut pas ou ne veut pas monter, elle ne sera pas remplacée par celle classée troisième ou suivante de son groupe ; dans ce cas c'est l'équipe classée seconde meilleure deuxième qui accède à la division supérieure.

PortailClubs : Tout savoir pour s'inscrire

PortailClubs est un outil conçu par la Fédération Française de Football vous permettant de gérer de manière facilitée votre club. C'est un outil grâce auquel vous pourrez aisément naviguer entre tous les outils digitaux de la FFF (Footclubs / FAFA etc).

Sur PortailClubs, vous retrouverez des informations et documents qui correspondent à votre profil. Cet outil s'adresse à tous les dirigeant(e)s, éducateurs/éducatrices, arbitres et salarié(e)s de tous les clubs affiliés à la FFF.

Outil indispensable notamment pour les inscriptions aux formations.

Planning Des Parutions - Journal E-Foot 94 2026/2027

OCTOBRE	1	8	15	22	29
NOVEMBRE	5	12	19	26	
DECEMBRE	3	10	17		
JANVIER	7	14	21	28	
FEVRIER	4	11	18	25	
MARS	4	11	18	25	
AVRIL	1	8	15	22	29
MAI	6 (férié)	13	20	27	
JUIN	3	10	17	25	

Peut-on jouer avec une licence non validée ? OUI !

Une licence qui apparaît sur la tablette sous le statut de « Licence Non Validée » est une licence dont la demande a été saisie par le club, via Footclubs, mais que la ligue n'a pas encore traitée.

Dès la saisie de la demande par Footclubs, le joueur ou la joueuse est licencié(e) et donc assuré(e).

Un joueur ou une joueuse dont la licence apparaît comme « non validée » peut donc participer à une rencontre, sous réserve, bien sûr du respect du délai de qualification de 4 jours francs à compter de la date d'enregistrement (c'est-à-dire la date de la saisie de la demande de licence).

Dans l'hypothèse où, ensuite, le dossier de demande de licence s'avèrerait incomplet, il suffit de le compléter, dans les 4 jours francs à compter de la notification par la ligue de la ou des pièce(s) manquant(s), pour que la date d'enregistrement de la licence reste celle de la saisie de la demande de licence, par Footclubs.



LA MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE

Puissance Foot est un programme destiné à aider les clubs à structurer leurs actions d'accompagnement à la scolarité, pour leur permettre de jouer un rôle dans la prévention de l'illettrisme et la lutte contre l'échec scolaire. En s'appuyant sur l'expertise de ses partenaires, la F.F.F. permet ainsi aux clubs volontaires de jouer pleinement leur mission éducative en contribuant de manière plus approfondie au développement des enfants et à leur équilibre personnel.

Qu'est ce que le dispositif « Puissance Foot » ?

Le dispositif « Puissance Foot » est une opération qui permet de donner les outils aux clubs qui souhaitent mettre en place au sein de leur entité un accompagnement scolaire. Cet accompagnement peut s'organiser en fonction des moyens du club. Comme indiqué sur le schéma, on distingue trois niveaux d'implication.

Pour ces 3 niveaux, l'important est de parvenir à identifier un nombre défini de bénéficiaires en fonction de vos ressources humaines, matérielles et humaines..

1 ACCUEIL ÉTUDE LIBRE

2 ÉTUDE ENCADRÉE

3 SOUTIEN SCOLAIRE

Quels sont les objectifs de ces trois étapes ?

Accueil étude libre :

Proposer un lieu d'accueil dédié permettant aux enfants de faire leurs devoirs au sein du club.

Etude encadrée :

Mettre en place une surveillance du lieu d'accueil par des ressources internes au club pouvant aider les enfants dans l'organisation du travail

Soutien scolaire :

Mobiliser des partenaires disposant des compétences nécessaires pour encadrer l'activité et assurer un suivi personnalisé des jeunes joueurs.

CHIFFRES CLÉS

En 2019/2020, plus de 300 clubs mettaient en place un dispositif d'accompagnement scolaire. Ce sont plus de 9 000 licenciés qui en ont profité

Quels sont les outils proposés par la F.F.F. ?

La F.F.F. propose de nombreux outils pour vous permettre d'adapter votre accompagnement aux licenciés que vous ciblez :

- Livrets d'activité (U10/U11 – U11/U12) pour apprendre l'essentiel du programme scolaire en relation avec le football.
- Création de compte « Acadomia 365 » pour permettre à vos licenciés (U6 à U19) d'apprendre, réviser et s'entraîner en ligne.



La F.F.F. vous permet également de bénéficier d'outils pour recruter des bénévoles, obtenir des financements et intégrer des personnes ayant les compétences nécessaires pour encadrer vos jeunes

EN BREF

La mise en place d'un accompagnement scolaire au sein de votre club est une opportunité de diversifier les offres proposées à vos licenciés. Le dispositif « Puissance Foot » porté par la F.F.F. et le Fondation du Football est un outil vous permettant de mettre en place l'action qui vous correspond et qui répond aux besoins de vos licenciés.

Liens utiles

Pour plus d'informations et lancer le dispositif dans votre club contactez fantine.tessereau@fondationdufootball.com ou kmorlighem@fff.fr
fantine.tessereau@fondationdufootball.com ou kmorlighem@fff.fr



U16

TOURNOI
DU VAL DE MARNE

ANGLETERRE FRANCE ITALIE JAPON

DU 27 AU 31 OCTOBRE 2026

JOURNÉE 1 - **MARDI 27**

ANGLETERRE - ITALIE | 14H00

Stade Didier Pironi - Limeil Brevannes

FRANCE - JAPON | 16H30

Complexe Sportif Philippe Dieuleveult
Le Plessis Trevisé

JOURNÉE 2 - **JEUDI 29**

JAPON - ANGLETERRE | 14H00

Stade Louis Dolly - Villejuif

FRANCE - ITALIE | 16H30

Complexe Sportif Philippe Dieuleveult
Le Plessis Trevisé

JOURNÉE 3 - **SAMEDI 31**

ITALIE - JAPON | 14H00

Complexe Sportif Léo Lagrange
Bonneuil Sur Marne

FRANCE - ANGLETERRE | 16H00

Complexe Sportif Léo Lagrange
Bonneuil Sur Marne



EDF



Uber
Eats



ID.



Val de
Marne

Grand Paris
Sud Est

Avenir



ENTRÉE GRATUITE
districtvaldemarne.fff.fr

Fiche de candidature pour intégrer une Commission – DISTRICT 94 -



Nom : **Prénom :**

Date de naissance : / / **Adresse e-mail :**

COMMISSION(S) SOUHAITEE(S) :

1.
2.

Photo



Adresse de correspondance :
.....
.....

Tél. domicile : **Tél. port. :**

Centres d'intérêt prioritaires (ex. : arbitrage, football féminin, etc.) :

.....
.....

Compétences professionnelles pouvant être mises au service du football :

.....
.....



1919

LICENCES

SAISON 2026/2027

Pour la saison 2026/2027, la FFF a décidé que toutes les licences demandées seront saisies de manière dématérialisée et ce, quel que soit le type de demande (Renouvellement – nouvelle demande – Mutation).

Pour vous aider dans vos démarches futures, voici quelques conseils :

Pour accéder à la rubrique "**Dématérialisée**", cliquer sur Menu "**Licences**" puis sur la rubrique "**Dématérialisée**".

Assurez-vous que votre club respecte les conditions suivantes :

Prérequis pour la saisie de licence Dématérialisées :

Il est obligatoire pour les clubs, au moment de la validation du bureau, d'attester avoir pris connaissance et de faire respecter le « *Contrat d'engagement républicain* » et la « *Note de conformité RGPD* »



La validation du bureau (**et donc la saisie des licences**) est conditionnée à cette saisie par le club.

LICENCES SAISON 2026/2027

Les membres du bureau (Président, Secrétaire Général, trésorier) doivent être renseignés et avoir une licence valide pour la saison en cours.

Le RIB du club doit être saisi : Accès pour les Membres Footclubs à condition d'avoir le profil « Coordonnées bancaires » attribué par le correspondant footclubs.

Process de saisies

1- Pour les renouvellements :

Il faut absolument connaître et saisir les adresses mails de tous vos licenciés (ou celles d'au moins un parent) pour pouvoir procéder au renouvellement (Seuls les licenciés possédant une adresse e-mail valide peuvent être renouvelés avec l'outil "dématérialisation des licences).

Pour ajouter ou modifier l'adresse e-mail d'un licencié, depuis la rubrique

"Renouvellement", cliquer sur l'icône **"@"**.

A l'ouverture de la fenêtre **"Email"**, saisir ou modifier l'adresse email et sélectionner l'option de diffusion. Cliquer sur **"Valider"** pour enregistrer votre saisie.

L'adresse mail est vérifiée immédiatement et une icône **"@" verte** apparaît si celle-ci est valide.

Après validation de la demande de renouvellement, la demande apparaît dans le tableau de suivi des demandes matérialisées, avec le statut "**Prise de contact**". Cela signifie que la demande est bien créée. Ainsi un email de renouvellement est envoyé au licencié ou au représentant légal afin qu'il puisse compléter électroniquement le formulaire et transmettre les éventuelles pièces justificatives.

2- Pour les nouveaux joueurs :

Pour créer une nouvelle demande de licence matérialisée pour un nouveau joueur, un dirigeant, un volontaire, un arbitre ou un éducateur, il est important d'avoir en votre possession les informations suivantes :

Nom et prénom de l'individu, date de naissance, ville de naissance (et son code postal) et pays de naissance.

Une fois ces informations en votre possession, vous pouvez initier une nouvelle demande de licence.

LICENCES SAISON 2026/2027

Aller sur le menu "**Licences**" puis la rubrique "**Dématérialisée**"
Cliquer sur le bouton "**Nouvelle demande (+)**" situé en haut à droite
Sélectionner le type de licence souhaité et le type de pratique
Saisir les informations du licencié (Genre, Nom, Prénom, Date de naissance, Ville de naissance, Pays de naissance,...).
Cliquer sur le bouton "**Valider**".

Votre demande a été créée et est présente dans le tableau de suivi des demandes dématérialisées.

Un mail est envoyé à l'adresse email que vous avez renseigné lors de la demande avec un lien qui permettra de compléter les informations du licencié et fournir les documents nécessaires demandés par la ligue pour valider la demande.

3- Pour les mutations :

Pour saisir une demande de mutation, il faut initier « **une nouvelle demande** » et renseigner les informations du licencié puis cliquer sur valider.

Un tableau avec une liste des licences de la personne concernée pour la saison en cours s'il en existe ou de la saison précédente.

L'utilisateur doit cocher la licence à muter et cliquer sur Valider. Cela génère la création d'un dossier de demande de licence de nature "Changement de club".

Une fois que le licencié a rempli le formulaire en ligne, Le club doit saisir le motif de la demande de mutation dans la demande dématérialisée dans la section "**Changement de club**" et valider en signant électroniquement la demande.

Pour les mutations hors période, une demande d'accord sera demandée au club quitté et seulement une fois obtenu, vous pourrez poursuivre le processus de demande de licence.

LICENCES SAISON 2026/2027

NOUVEAUTES 2026/2027

Lors de la signature électronique du formulaire licencié (étape 4), 2 nouvelles cases à cocher obligatoirement ont été rajoutées :

Charte Parents Accompagnateurs :

Visible uniquement pour les demandes de licence « pratiquant mineur »,
Le représentant légal du licencié mineur doit certifier avoir pris connaissance et accepter la Charte Parents Accompagnateurs.

Charte d’Ethique et de Déontologie du Football :

Visible pour tous les licenciés concernés.

Le licencié doit certifier avoir pris connaissance et accepter la Charte d’Ethique et de Déontologie.



1919

LICENCES SAISON 2026/2027

Rappels :

La durée de validité d'une photographie est de **5 ans pour les licenciés majeurs et de 2 ans pour les licenciés mineurs**.

Le certificat médical n'est pas obligatoire pour les licenciés mineurs (sous réserve qu'il ait répondu NON au questionnaire de santé).

le certificat médical a une durée de validité de 3 ans pour les licenciés majeurs.

ATTENTION !! obligation d'affichage :

Depuis le 16 mai dernier*, le ministère des Sports a renforcé son dispositif réglementaire pour mieux prévenir et lutter contre les violences en introduisant **une obligation d'affichage supplémentaire dans tout établissement où est pratiquée une activité physique ou sportive.**

Cet affichage doit être **effectué dans un lieu** visible de tous à l'aide de l'une de ces deux affiches (à imprimer au format A3).

Chaque club dispose **d'un délai de 6 mois, à compter du 16 mai 2025, pour se mettre en conformité.**

** Décret n° 2025-435 du 16 mai 2025 relatif aux obligations d'affichage des établissements dans lesquels sont pratiquées des activités physiques ou sportives et Arrêté du 20 mai 2025 relatif aux obligations d'affichage dans tout établissement où est pratiquée une activité physique ou sportive en application de l'article R. 322-5 du code du sport.*

Est également **obligatoire l'affichage :**

- **du numéro 119** (Allô enfance en danger) dans tous les établissements accueillant des mineurs,
- **de la copie des diplômes et titres des personnes exerçant dans l'établissement,**
- **de la copie des cartes professionnelles des personnes exerçant dans l'établissement** (ou des attestations de stagiaire le cas échéant).



Qu'est-ce que l'honorabilité

L'honorabilité est un concept juridique qui **désigne l'aptitude d'une personne à exercer certaines fonctions ou responsabilités, en raison de l'absence de condamnations pour certains crimes ou délits spécifiques, tels que des actes de violence, des agressions sexuelles ou du trafic de stupéfiants, par exemple.**

Les articles L.212-9, L. 212-1, L. 322-1 et L.322-3 du Code du sport prévoient que les **activités d'éducateur sportif, d'exploitant d'un EAPS, d'arbitres ou d'intervenant auprès de mineurs sont interdites** aux personnes qui ont fait l'objet des condamnations évoquées précédemment.

En cas de condamnation, ils feront alors l'objet d'une **incapacité d'exercer leurs fonctions.**

Son Contrôle

***Contrôle de l'honorabilité** : vérification du casier judiciaire et du fichier judiciaire automatisé des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes (FIIAISV) pour les éducateurs sportifs, arbitres et intervenants auprès de mineurs.

***Obligation de signalement** par les dirigeants de clubs en cas de danger pour les pratiquants (loi du 8 mars 2024).

Educateurs sous contrat

Concernant les **éducateurs sous contrat** : les éducateurs professionnels et éducatrices professionnelles sont dans l'**obligation de se déclarer en ligne auprès des services de l'État (SDJES) en vue d'obtenir ou de renouveler leur carte professionnelle (carte gratuite et valable 5 ans).**

A l'occasion de sa délivrance, un **contrôle d'honorabilité est réalisé** : vérification du casier judiciaire de la personne (B2) et de son éventuelle inscription au Fichier Judiciaire automatisé des Auteurs d'Infractions Sexuelles ou Violentes (FIIAISV).

Un **contrôle annuel systématique** est effectué par les services du ministère des Sports.

Vous pouvez également consulter le site :

<https://recherche-educateur.sports.gouv.fr/accueil#result> **pour vérifier rapidement la validité de la carte professionnelle** des éducateurs et l'absence d'interdiction d'exercer.

Educateurs stagiaires et les éducateurs sportifs bénévoles

Les **éducateurs stagiaires**, c'est-à-dire celles et ceux qui préparent un diplôme ou TFP et qui sont susceptibles d'être accueillis au sein des structures doivent eux aussi se déclarer auprès des services de l'État (SDJES).

Ils se verront alors délivrer, non pas une carte professionnelle, mais une **attestation qu'il est nécessaire de contrôler, au même titre que la carte professionnelle des éducateurs diplômés.**

Les **éducateurs sportifs bénévoles, les exploitants d'EAPS, les arbitres et les intervenants auprès de mineurs** sont également soumis à une obligation d'honorabilité.

➤ L'ensemble des personnes détentrices de licences « dirigeant », « volontaire », « éducateur » ou « arbitre » sont notamment soumises annuellement au contrôle automatisé de l'honorabilité par la FFF.

➤ Les clubs doivent veiller à **systématiser la prise de licence « volontaire » pour toute personne** participant à la vie du club, **au contact de mineurs** et n'étant pas déjà titulaire d'une licence (ci-contre) car un contrôle d'honorabilité pourra alors être réalisé.

La loi n° 2024-201 du 8 mars 2024 visant à renforcer la protection des mineurs et l'honorabilité dans le sport **crée une mesure administrative spécifique applicable aux dirigeants de clubs sportifs.**

Une **interdiction temporaire ou définitive d'exercer** pourra être **prononcée contre un dirigeant de club** dans trois cas :

- lorsqu'il représente lui-même un danger pour la sécurité et la santé physique ou morale des pratiquants du club;
- lorsqu'il **emploie une personne ne respectant pas les conditions d'honorabilité ou un éducateur sportif interdit d'exercer** ;
- lorsqu'il ne signale pas à l'administration des comportements à risques d'un éducateur sportif au sein de son club.

Le non-respect de cette interdiction administrative d'exercer **est puni d'un an d'emprisonnement et 15 000 € d'amende.**



La Communication



L'Alerte

En novembre 2023, la FFF a lancé la plateforme de signalement « J'alerte ».

Cette plateforme de signalement (jalerte.fff.fr.) est accessible à tous les publics du football, qu'ils soient victimes ou témoins. Elle permet de signaler tous les faits répréhensibles en garantissant notamment la protection des lanceurs d'alerte et le suivi des signalements.

► OPTIMISATION DE LA PLATEFORME « J'ALERTE »

En janvier 2025 la FFF a fait évoluer les formulaires de signalements afin de permettre de faciliter le recueil de la parole

► DEUX INTERFACES SONT DISPONIBLES :



Foot
Amateur



Structures FFF
et Haut niveau



RAPPELS BONNE PRATIQUE FMI

Lien FAQ : [sur la FMI](#)

1- Spécifications techniques tablette

Lien FAQ : [Quelles sont les préconisations techniques "matériel" pour utiliser la FMI sur une tablette ?](#)

L'application doit être installée exclusivement sur une tablette.

Voici les spécifications techniques :

- Marques connues (Lenovo, Samsung ou Apple par exemple) avec un système d'exploitation type Android ou iOS. (Eviter la marque Huawei sur laquelle il n'est pas possible d'installer "Chrome").
- Taille écran : au moins 10.4 pouces
- Résolution : pas en dessous de 1024x600, idéalement 2000 x 1200
- RAM : minimum 2 Go, idéalement 4 Go
- Processeur : Quad-core / 2 GHz
- Navigateurs supportés : Chrome, Safari, Firefox uniquement.

Lien FAQ : [Comment installer la FMI sur une tablette ?](#) Pour Android et Apple

1- Gestion des habilitations FMI

Lien FAQ : [Comment créer ou modifier son compte « FOOTCLUBS » afin d'utiliser la FMI](#)

Cocher Compétitions + Gestion de feuille de match informatisée et cocher uniquement les équipes de l'éducateur et valider.

Organisation > Utilisateurs Footclubs > Caractéristiques

Utilisateur:
Code d'accès:
Type de profil: ☒ Gestionnaire ☐ Invité

Organisation ☐
Licences ☐
Educateurs ☐
Compétitions ☒
Profil: Joueurs fédéraux ☐
Centre de formation ☐
Projet Club ☐
D.N.C.G. ☐
Coordonnées bancaires ☐

Gestion feuille de match informatisée ☒

Cotisations ☒

Libre / Senior ☒
Libre / U19 - U18 ☐
Libre / Senior F ☐

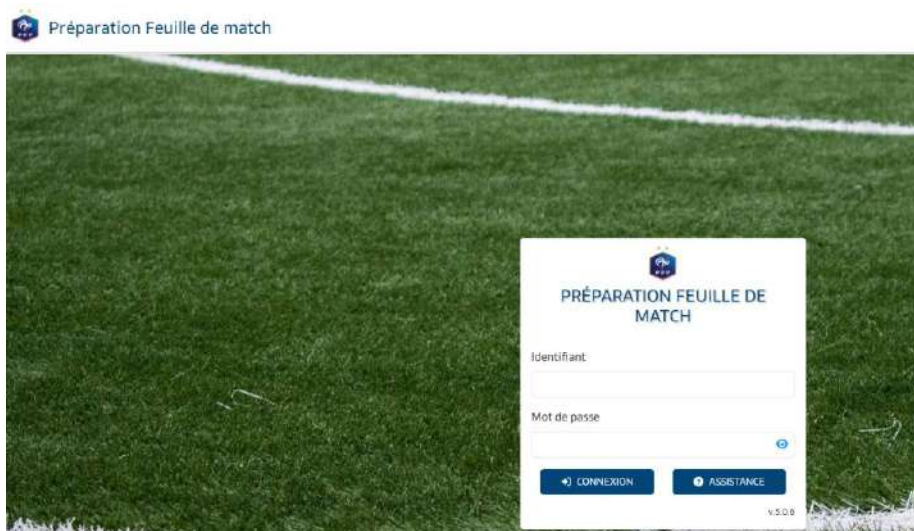
(Si vous cochez toutes les équipes du club, les données seront plus longues à charger et vous risquez de recharger les données d'un match qui ne vous concerne pas)

IMPORTANT : Si vous avez un match FMI, lors de validation il faudra attendre au moins 3 h pour que le cache FMI se mette à jour et tienne compte que vous êtes rattachés à cette équipe.

2- FMI

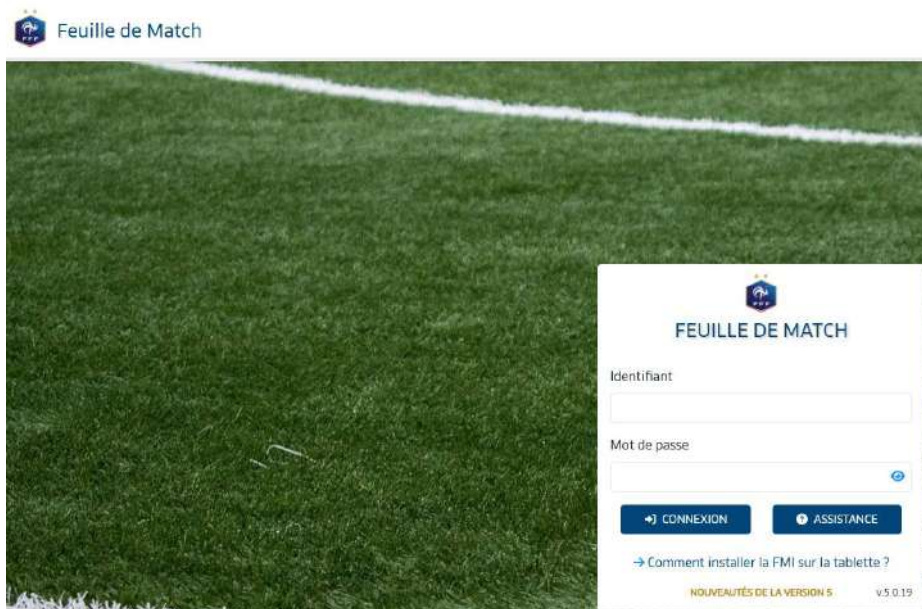
Lien pour préparer Feuille de Match avant la rencontre :

<https://fmi-core-compo.fff.fr/v2>



Lien pour la FMI le jour du match :

<https://fmi-core.fff.fr/>



Lien FAQ : [Comment récupérer les informations de la rencontre sur la tablette du match ?](#)

Il est cependant important de noter que le bouton « Faire FMI » sera inaccessible si la batterie est inférieure à 10%

L'icône de cette batterie est rouge pour une charge de moins de 10%, orange pour moins de 25% et vert au-delà.

IMPORTANT : L'application FMI est fonctionnelle même si la tablette n'est pas connectée au réseau internet. Dans ce cas, les informations de la FMI seront transmises au cours de votre prochaine connexion au réseau internet.

IMPORTANT : Nous préconisons au club recevant de réaliser une récupération des données le matin du match. Surtout s'il n'existe pas de réseau sur le lieu où se dérouleront les rencontres.

En conséquence, nous conseillons au club visiteur de ne plus actualiser sa composition d'équipe après la veille du match au soir afin d'éviter une perte d'informations.

L'état du match passera en "**Non joué et préparé**" en orange et le bouton "**Données**" passe en vert, vous pouvez alors cliquer sur le bouton bleu "Faire FMI".

Vous avez jusqu'à **+ 2h** après l'heure prévue du coup d'envoi pour cliquer sur "**Données**" après ce délai apparaîtra le message "**Délai dépassé**".

IMPORTANT : Si vous cliquez sur "**Données**" alors qu'un match dont la FMI est "**En cours**", une fenêtre d'avertissement s'ouvrira. Vous devrez répondre si vous souhaitez écraser les données existantes ou non :

Feuille de Match

 Vous allez écraser les données.

Êtes-vous sûr de vouloir continuer ?

NON

OUI

Si vous cliquez sur "oui", toutes les informations saisies depuis la dernière récupération seront définitivement perdues !

Faire FMI

ÉTAT	TRANSMISSION Équipe Adverse	ACTIONS
NON JOUÉ ET PRÉPARÉ Données chargées le : 20/02/2026 12:01:57	20/02/2026 11:22:21	 

Seulement le jour du match, vous avez jusqu'à **+ 4h** après l'heure prévue du coup d'envoi pour cliquer sur "Faire FMI" le jour du match après ce délai apparaîtra le message "**Délai dépassé**".

3- Transmission FMI

Lien FAQ : [Comment transmettre la FMI après la fin du match ?](#)

IMPORTANT : Cette étape est la plus importante afin que les données du match soient sauvegardées. L'arbitre doit clôturer la FMI dans les 4h maximum après l'heure prévue du coup d'envoi.

Si la tablette n'est pas connectée au réseau internet, la feuille de match reste stockée sur la tablette et ne pourra pas être transmise instantanément :

16:55 Mercredi 25 mars

49%

 Feuille de Match

UTILISATEUR : Cecile ROI
Club : VINCENNOIS C.O.

Veillez-vous connecter à Internet !

Dernière récupération : 25/03/2026 16:41:16

ACCUEIL

Feuille de Match

DATE	MATCH	ÉTAT	TRANSMISSION Équipe Adverse	ACTIONS
25/03/2026 à 16h00	CO VINCENNES 9 DMO 2026 - POULE A	VERSAILLES FC 9 FEUILLE DE MATCH À ENVOYER Données chargées le : 25/03/2026 16:41:38		

Vous devrez attendre d'être reconnecté à internet. Une fois connectée à internet, il faudra de suite ouvrir l'application et cliquer d'abord sur "**Envoyer FMI**" et surtout ne pas cliquer sur "**Récupérer les rencontres**".

Une fois cet envoi de la feuille réussi, l'état du match devient "**Joué**" dans la colonne état du match.

IMPORTANT : De plus, si vous n'avez pas pu transmettre la feuille de match parce que vous n'aviez pas de connexion internet, il ne faut pas que pendant cette période quelqu'un du club se connecte avec la tablette ou une autre tablette et recharge les données du match !

ASSOCIATIONS SPORTIVES : Vous avez recours à des **auto entrepreneurs** ou des **prestataires extérieurs** pour le fonctionnement de votre club ? **RESPECTEZ VOS OBLIGATIONS !**

La sous-traitance est une relation juridique complexe imposant au donneur d'ordre (le club) des obligations. Le donneur d'ordre doit procéder à des vérifications auprès du sous-traitant, au moment de la signature du contrat, puis tous les 6 mois jusqu'à la fin de la collaboration. Le club est tenu de respecter 2 obligations principales :

- **Le devoir de vigilance**
- **Le devoir de diligence**



LE DEVOIR DE VIGILANCE :

Le Club a la responsabilité de vérifier l'identité de son prestataire. Cette obligation de vigilance est nécessaire dans tous les contrats d'un montant minimum de 5.000 euros hors taxes. Il faut alors vérifier si le sous-traitant est bien immatriculé, s'il est en situation régulière auprès de l'URSSAF et si son statut est valide, en sollicitant :

- une **attestation de vigilance de l'URSSAF** de moins de 6 mois prouvant qu'il est à jour de ses obligations fiscales et sociales ;
- **un document prouvant son existence, son immatriculation et portant le numéro de TVA intracommunautaire pour l'UE** : carte d'identification auprès du répertoire des métiers, extrait Kbis, récépissé du dépôt de déclaration auprès d'un CFE, avis de situation SIRENE pour les micro-entreprises ;
- **l'attestation A1 pour les salariés de l'UE** soumis aux règlements européens de coordination en matière de sécurité sociale et une attestation URSSAF pour les salariés hors UE.



LE DEVOIR DE DILIGENCE

L'objectif est de **vérifier l'exactitude des informations transmises**. Pour cela, le club doit saisir, sur le **site de l'URSSAF**, le code de sécurité figurant sur l'attestation. Si le club découvre un manquement du sous-traitant dans ses obligations déclaratives, il doit aussitôt enjoindre son prestataire à faire cesser cette situation, en adressant une lettre RAR



LES SANCTIONS :

Le manquement aux devoirs de vigilance et de diligence expose le club à **l'infraction de travail dissimulé**. Le club pourrait être considéré comme **solidaire du sous-traitant et assumer** les rémunérations, les indemnités, les impôts, les taxes, les cotisations, les pénalités et les majorations liées à la prestation, voire le remboursement des aides publiques dont aurait bénéficié le sous-traitant

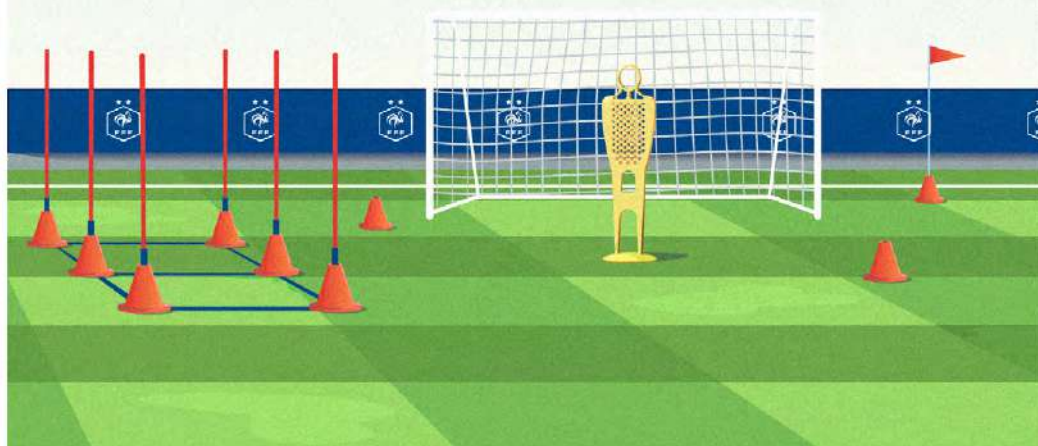


FAFA

FONDS D'AIDE AU FOOTBALL AMATEUR

ENSEMBLE, ON S'ÉQUIPE.

LE FAFA SOUTIEN L'ACQUISITION DE MATÉRIEL
CONTRIBUANT À LA VIE DU CLUB.



RENDEZ-VOUS SUR [FFF.FR/FAFA](https://fff.fr/fafa)



@fff



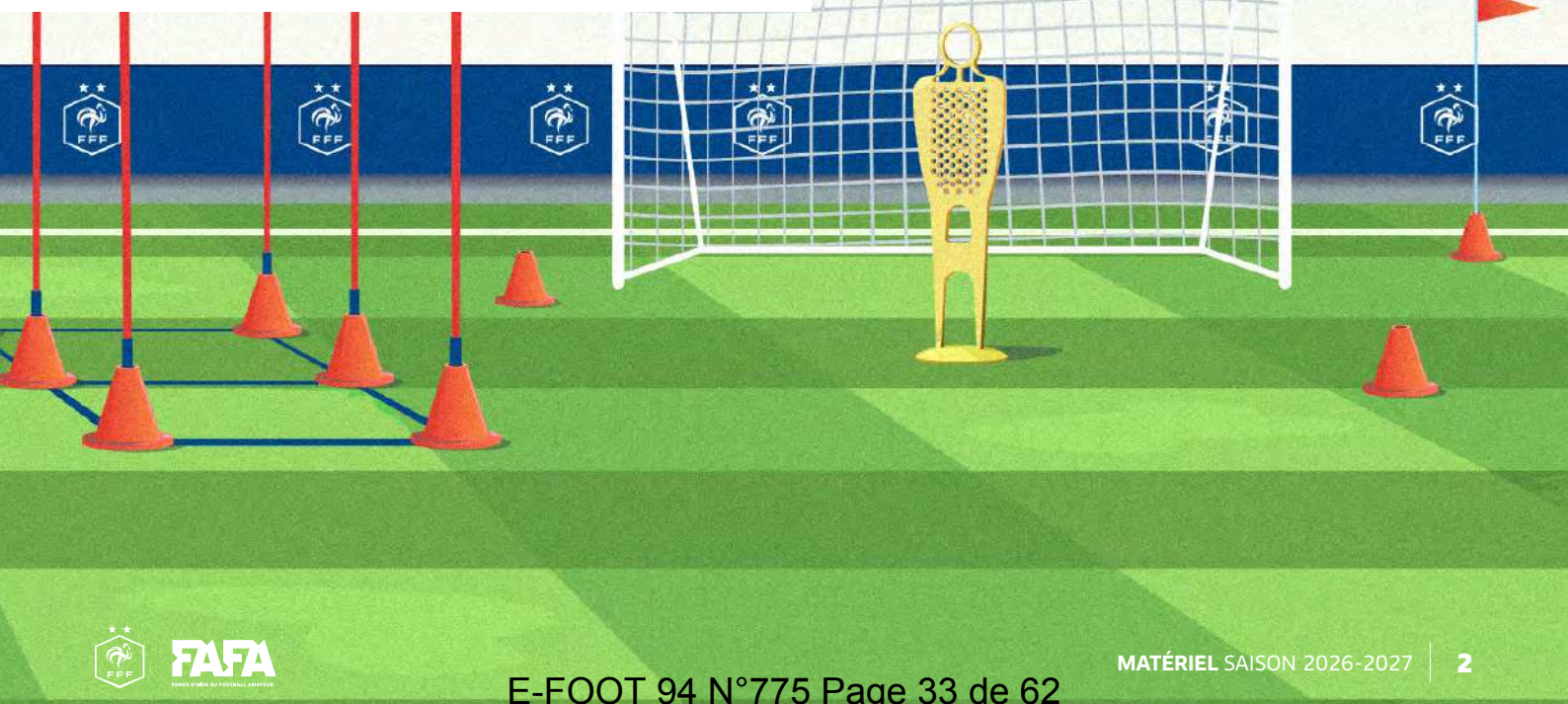
PRÉSENTATION DU DISPOSITIF

Le Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA) est une contribution annuelle de la Fédération Française de Football (FFF) qui vise à accompagner exclusivement le développement et la structuration du football amateur. Cette enveloppe budgétaire est alimentée en grande partie par les partenariats majeurs de la FFF, ainsi que par la Ligue du Football Professionnel (LFP) par solidarité auprès du football amateur.

Dans ce cadre, conformément aux annonces faites dans le cadre de la Conférence Nationale du Football de novembre 2025, la FFF déploie un nouveau dispositif spécifique intitulé **FAFA Matériel**, conçu pour apporter un **soutien universel et concret** aux clubs amateurs dans leurs besoins matériels du quotidien.

Ce dispositif a pour vocation d'aider les clubs à maintenir et améliorer leur fonctionnement courant, en facilitant l'acquisition d'équipements essentiels à la vie sportive et associative, notamment :

- ▶ du **matériel sportif**,
- ▶ de **l'électroménager**,
- ▶ du **matériel informatique**,
- ▶ du mobilier destiné aux **lieux de vie**.





MODALITÉ DE RÉGLEMENT ET FINANCEMENT

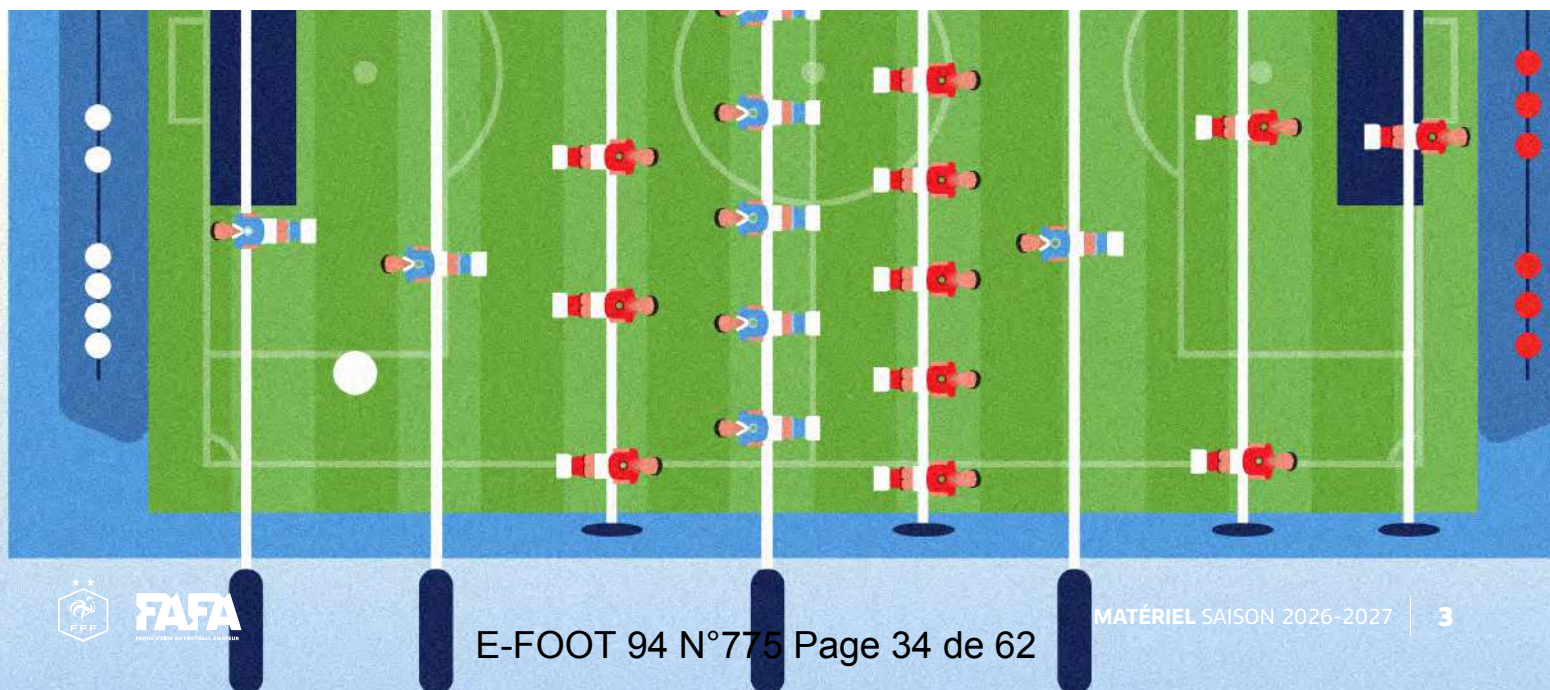
Le dispositif FAFA Matériel repose sur l'attribution d'une aide forfaitaire de 500 € par club, accordée sous la forme d'un bon d'achat dématérialisé Le Corner, utilisable une seule fois. Chaque club pourra bénéficier de cette aide une seule fois sur la période 2026-2029.

- Chaque saison, **4 000 clubs** pourront bénéficier de cette dotation, sur une durée totale de **trois saisons sportives : 2026-2027, 2027-2028 et 2028-2029.**
- L'attribution de l'aide obéit à un principe de « **premier arrivé – premier servi** », dans la limite d'un **quota par district**, correspondant à **un tiers des clubs par district et par saison.**

- À titre d'exemple, pour un district comptant 300 clubs, le dispositif sera accessible aux **100 premiers clubs éligibles**. Une fois ce seuil atteint, les clubs restants devront attendre la saison sportive suivante pour solliciter le bénéfice du dispositif.
- Dans l'hypothèse où l'enveloppe globale par saison de **2 millions d'euros** ne serait pas entièrement consommée à la fin de l'opération, les sommes non utilisées par un district pourront faire l'objet d'une **redistribution**. Celle-ci s'effectuera au sein d'une même Ligue, au profit des districts ayant atteint leur quota de bénéficiaires.



Le dispositif sera déployé du 1^{er} septembre au 31 décembre. À l'issue de cette première phase, si l'enveloppe n'est pas entièrement consommée, la redistribution s'effectuera lors de la 2^e partie de la saison.





PROCESSUS D'UTILISATION DU BON D'ACHAT



1

S'identifier sur
www.lecorner.fff.fr
avec un compte
PORTAILCLUBS habilité
'acheteur Le Corner'



2

Se rendre
sur l'onglet
FAFA MATÉRIEL



3

Ajouter les produits
souhaités des différentes
catégories (matériel
sportif, informatique,
électroménager, matériel
lieux de vie) de l'onglet
FAFA MATÉRIEL

6

La **réduction s'applique**,
il ne reste plus qu'à
se munir d'une carte
bancaire et à passer
commande !



5

Appliquer le **code
promotionnel**
dans l'encart dédié



4

Une fois la sélection
effectuée, se rendre
dans **son panier**



Contact support technique : lecorner@fff.fr



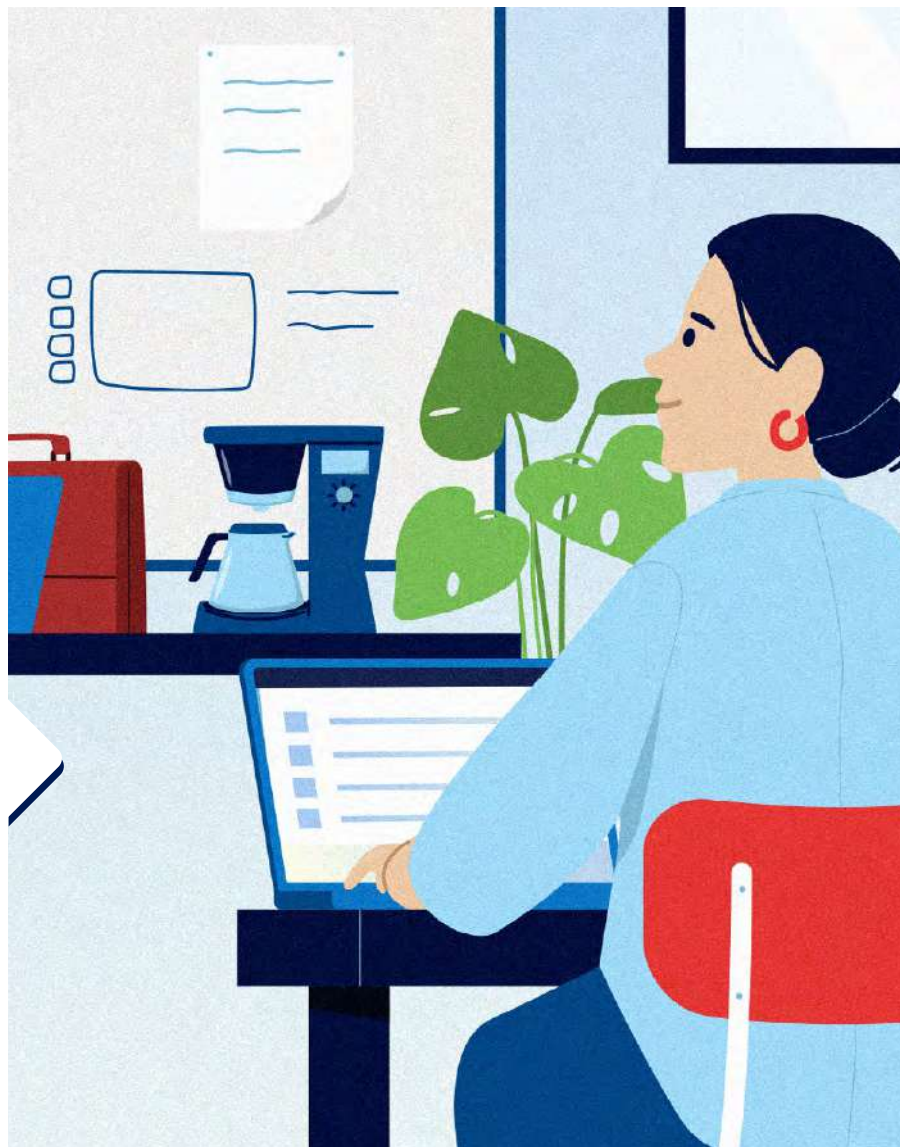
► POINTS DE VIGILANCE



- Seuls les clubs métropolitains et corses peuvent bénéficier de ce dispositif sur Le Corner. Les territoires ultra marins feront l'objet d'un accompagnement spécifique pour des raisons logistiques. Les ligues concernées par cet accompagnement spécifique sont : Ligue guadeloupéenne ; Ligue de Guyane ; Ligue de Martinique ; Ligue de Mayotte ; Ligue réunionnaise ; Ligue de Saint-Pierre-et-Miquelon ; Ligue de Saint-Martin.

- Le code promotionnel est unique et utilisable une seule fois.
- Le code promotionnel n'est pas cumulable avec d'autres codes.
- Ce code promotionnel ne s'applique que sur l'onglet FAFA MATÉRIEL et ses catégories.
- Chaque club bénéficiera de cette aide une seule fois sur la période 2026-2029.





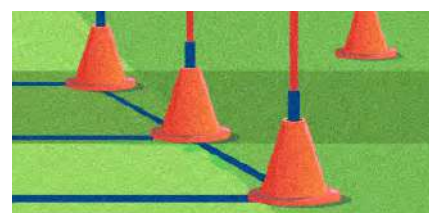
FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL

87 boulevard de Grenelle
75738 Paris Cedex 15

Tél. : +33 (0)1 44 31 73 00
Fax : +33 (0)1 44 31 73 73

fff.fr

FAFA
FONDS D'AIDE AU FOOTBALL AMATEUR

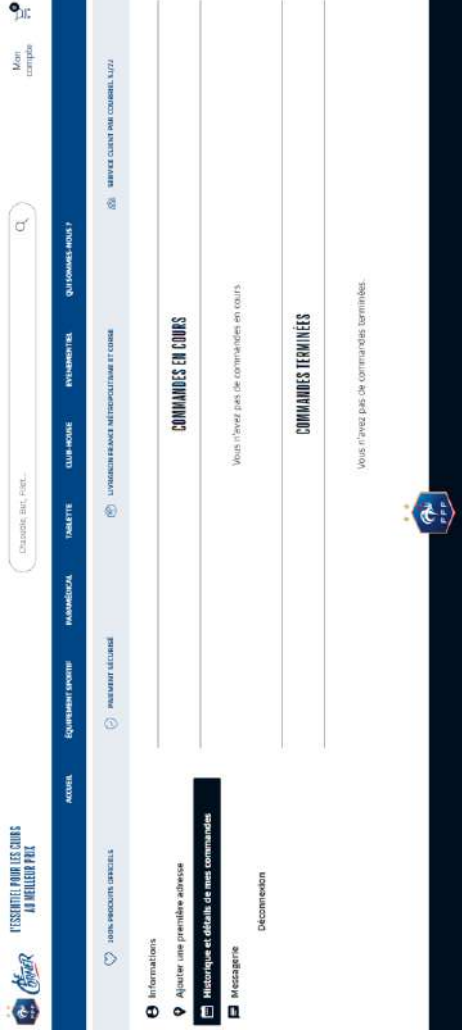


Connexion Le Corner – Clubs

Pour commander sur le site **Le Corner** (<https://lecorner.fff.fr/>), **il est nécessaire de disposer de l’habilitation acheteur Le Corner sur Portailclubs** (<https://portailclubs.fff.fr/>)

Si le club ne dispose pas de compte Portailclubs :

- Etape 1 : Créez un compte FFF et connectez-vous à Portailclubs en identifiant un **administrateur** (voir la vidéo « Comment créer un compte ? » : <https://www.youtube.com/watch?v=fe1NYG-AwRY>).
- Etape 2 : La Ligue doit valider le compte Portailclubs
- Etape 3 : Après validation de la Ligue, connectez-vous avec votre compte FFF sur lecorner.fff.fr via le bouton « Mon compte » en haut à droite de la page Le Corner (<https://lecorner.fff.fr/connexion?back=my-account>)
- Etape 4 : La connexion est réussie si vous atterrissez sur la page ci-dessous. Vous n’avez plus rien d’autre à faire :



- Si un message d’erreur apparaît, nous vous invitons à vous assurer que l’utilisateur du club dispose bien d’un compte administrateur sur Portailclubs. Si besoin, vous pouvez contacter votre District/Ligue d’appartenance.

Connexion Le Corner – Clubs

Pour commander sur le site Le Corner (<https://lecorner.fff.fr/>), **il est nécessaire de disposer de l'habilitation acheteur Le Corner sur Portailclubs** (<https://portailclubs.fff.fr/>)

Si un utilisateur dispose déjà d'un compte Portailclubs avec le profil administrateur :

- En tant qu'administrateur du club, il aura automatiquement l'habilitation Acheteur Le Corner sur Portailclubs, et pourra commander sur Le Corner.
- Toutefois, il est nécessaire de s'assurer que le club se soit connecté au moins une fois au Corner avec un compte administrateur en réalisant les démarches décrites précédemment.
- L'administrateur peut également donner l'habilitation Acheteur Le Corner à un autre utilisateur Portailclubs du club (depuis la rubrique « Administrateur », puis « Liste des utilisateurs » sur Portailclubs)

Procès-Verbaux

COMMISSION DEPARTEMENTALE DE PREVENTION /MEDIATION/EDUCATION



Procès-verbal N°1
Réunion restreinte

MATCHS CLASSES SENSIBLES

Une rencontre « Sensible » n'est pas à prendre à la légère et, est de la responsabilité de tous !

La Commission CDPME est là dans un but préventif, c'est pourquoi nous espérons vivement compter sur la présence des deux Clubs, faute de quoi, en cas d'incident sur le match, la Commission de Discipline sera sensible aux décisions qui pourront être aggravées en cas d'absence. (Article 129 des RG de la FFF).

La commission rappelle aux clubs l'article 8 du règlement de la CDPME du district du Val de Marne de Football :

Les convocations pour l'organisation des matchs sensibles devant la CDPME sont assujetties à des sanctions en cas d'absences par le ou les clubs convoqués :

1ère convocation : Amende de 100 euros et re-convocation devant la Commission

2nde convocation : Match perdu à l'équipe concernée en cas de non-présentation devant la Commission

DOSSIER(S) D'ORGANISATION DES MATCHES SENSIBLES

N° 78888024 – RUNGIS US / CHEVILLY EL U15 D1 du 03/10/26

La commission prend connaissance de la demande initiée par le club de CHEVILLY EL du 28/09/26.

Il est convenu que cette rencontre se déroulera comme suit :

-Respects des consignes données par le Président de la CDPME

-Rassemblement des joueurs du club de Chevilly EL tout de suite après le coup de sifflet final direction les vestiaires, le club de Rungis restera sur le terrain en attendant la rentrée des joueurs de l'équipe adverse

1 arbitre (principal) à la charge du club de RUNGIS US

2 arbitres (assistants) + 1 délégué = à la charge de CHEVILLY EL

+ POLICE NATIONALE

-Match classé sensible

Prochaine réunion de la CDPME : sur convocation

COMMISSION STATUT DE L'ARBITRAGE



Réunion - N°5 du 29/09/2026
Réunion restreinte

La commission souhaite une excellente Année sportive à tous les clubs du Val de Marne. Nous vous rappelons que la commission reste à votre disposition pour toutes informations concernant le règlement du statut de l'arbitre.

Les décisions de la Commission Départementale du Statut de l'Arbitrage sont susceptibles d'appel auprès du Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes du District du Val de Marne de football, dans les conditions de forme et délai prévues à l'article 31 des RSG du District.

SITUATION DES CLUBS

(Toutes les mesures ci-dessous entrent en vigueur au 1er JUILLET 2027, si non mise régularisation de la situation avant le 28 février 2027)

La Commission, Conformément aux dispositions de l'article 48.3 du Statut de l'Arbitrage, informe les clubs listés ci-dessous qu'ils n'ont pas, au 31 août 2026, le nombre d'arbitres requis, Et leur précise qu'en cas de non-régularisation de leur situation avant le 28 février 2027, ils encourent les sanctions prévues aux articles 46 et 47 dudit Statut, rappelées ci-après :

En application des textes :

Les sanctions financières sont les suivantes :

Par arbitre manquant :

- Ligue 1 et Ligue 2 : 600 €
- Championnat de Ligue 3 : 400 €
- Championnat National 1 et Championnat National 2 : 300 €
- Championnat de France Féminin de Première Ligue : 180 €
- Championnat de France Féminin de Seconde Ligue et de Division 3 : 140 €
- Championnat de France Futsal de Division 1 : 180 €
- Championnat de France Futsal de Division 2 : 140 €
- Championnat Régional 1 : 180 €
- Championnat Régional 2 : 140 €
- Championnat Régional 3 et Championnat Départemental 1 : 120 €
- Championnats de Football d'Entreprise et Féminins Régionaux, autres Divisions de District, clubs qui n'engagent que des équipes de jeunes, autres championnats de Futsal : liberté est laissée aux Comités Directeurs des Ligues de fixer le montant.

e) L'amende est infligée au club en infraction immédiatement après l'examen au 28 février. Au 15 juin les sanctions financières sont réajustées définitivement en fonction du nombre d'arbitres ayant réalisé leur quota de matchs, selon le barème ci-dessus. Le montant supplémentaire des sanctions financières est versé immédiatement.

Dans le cas où l'obligation fixée par l'article 40 ne serait pas respectée, une amende de 5.000 € sera infligée au club par la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage.

Les amendes infligées par les C.R.S.A. sont perçues par les Ligues. Il en est de même lorsque la C.F.S.A. est amenée à prononcer des amendes dans le cadre de l'article 9 du présent Statut.

Les amendes infligées par les C.D.S.A. sont perçues par les Districts.

2) Article 47 -Sanctions sportives

1. En plus des sanctions financières, les sanctions sportives suivantes sont appliquées à l'exception des équipes participant aux Championnats de Ligue 1, Ligue 2 et National :

La Commission tient à rappeler que conformément à l'article 34 du statut de l'arbitrage « les arbitres ont l'obligation de diriger un nombre minimum de rencontres par saison. Si au 15 juin, un arbitre n'a pas satisfait à ses obligations, il ne couvre pas son club pour la saison en cours. »

En application de l'article 48 du Statut de l'Arbitrage, la Commission procédera :

Avant le 31 mars de la saison en cours, les Ligues ou les Districts publient la liste des clubs non en règle au 28 février en indiquant d'une part le détail des amendes infligées, d'autre part les sanctions sportives mentionnées à l'article 47 ci-dessus.

Ces mêmes sanctions sportives sont applicables aux clubs qui se trouveraient en infraction avec le présent statut lors du deuxième examen de leur situation à la date du 15 juin. Avant le 30 juin, il est procédé à une nouvelle et définitive publication des clubs en infraction, (Article 49 – Situation définitive au 15 juin).

Extrait du STATUT DE L'ARBITRAGE de la Ligue de Paris Ile de France de Football – 2026/2027

Article 3. – Conditions de couverture : nombre de matchs à diriger

Le nombre minimum de rencontres à diriger par un arbitre pour couvrir son club est fixé comme suit :

- . 15 matches de compétitions officielles pour un arbitre de Ligue ou District de Football à 11
- . 9 matches de compétitions officielles pour un arbitre de Ligue Futsal
- . 7 matches de compétitions officielles pour un arbitre de District Futsal
- . 6 matches de compétitions officielles pour un arbitre stagiaire de Football à 11 ayant réussi l'examen théorique entre le 01.07.2026 et le 31.12.2026
- . 3 matches de compétitions officielles pour un arbitre stagiaire de Football à 11 ayant réussi l'examen théorique entre le 01.01.2027 et le 28.02.2027
- . 3 matches de compétitions officielles pour un arbitre stagiaire Futsal ayant réussi l'examen théorique entre le 01.07.2026 et le 31.12.2026
- . 2 matches de compétitions officielles pour un arbitre stagiaire Futsal ayant réussi l'examen théorique entre le 01.01.2027 et le 28.02.2027

1^{ère} ANNEE D'INFRACTION

- a) Pour tout club figurant sur la liste arrêtée au 15 juin, en première année d'infraction, la saison suivante, le nombre de joueurs titulaires d'une licence frappée du cachet "Mutation" autorisés à pratiquer dans l'équipe hiérarchiquement la plus élevée est diminué d'une unité pour le Futsal et de deux unités pour le Football à 11. Cette mesure est valable pour toute la saison, à partir du 1^{er} juillet 2027.

D2 - 2 arbitres		Nbre Arbitre(s)	Arbitre(s) Manquant(s)
860294	VILLENEUVE AFC	1	1
500716	HAY LES ROSES CA	1	1
D3 - 1 arbitre		Nbre Arbitre	Arbitre Manquant
565013	USJTO UKRAINE		1
535208	VAL DE FONTENAY AS		1
548423	BOISSY U.J.		1
565311	FC HOVERLA		1
560609	US CHOISY		1
CDM / D1 - 1 arbitre		Nbre Arbitre	Arbitre Manquant
500494	FRESNES A.A.S. 5		1
Futsal / D1 - 1 arbitre		Nbre Arbitre	Arbitre Manquant
565323	VENOM FUTSAL		1

2^{ème} ANNEE D'INFRACTION

b) Pour tout club figurant sur la liste arrêtée au 15 juin en deuxième année d'infraction, la saison suivante, le nombre de joueurs titulaires d'une licence frappée du cachet "Mutation" autorisés à pratiquer dans l'équipe hiérarchiquement la plus élevée est diminué de deux unités pour le Futsal et de quatre unités pour le Football à 11. Cette mesure est valable pour toute la saison, à partir du 1^{er} juillet 2027.

D1 - 4 arbitres		Nbre Arbitre	Arbitre Manquant
500651	BOISSY F.C.	2	2
551254	LIMEIL BREVANNES A. J	2	2
521870	SUCY F.C.	3	1
580485	VILLENEUVE ABLON U.S	1	3
D2 - 2 arbitres		Nbre Arbitre	Arbitre Manquant
550293	BANN'ZANMI		2
553004	ENT.MANDRES MOLDAVIE		2
520524	KREMLIN BICETRE CSA	1	1
527735	VALENTON FOOT ACAD.		1
D3 - 1 arbitre		Nbre Arbitre	Arbitre Manquant
551086	AVENIR SPORTIF ORLY		1
CDM - D1 -1 arbitre		Nbre Arbitre	Arbitre Manquant
546853	CRETEIL FC MACCABI 5		1
544256	VILLENEUVE ST G. POR 5		1

3^{ème} ANNEE D'INFRACTION

c) Pour tout club figurant sur la liste arrêtée au 15 juin, en troisième année d'infraction, le nombre de joueurs titulaires d'une licence frappée du cachet "Mutation" autorisés à pratiquer dans l'équipe hiérarchiquement la plus élevée est diminué, pour la saison suivante, du nombre total d'unités équivalant au nombre de mutations de base auquel le club avait droit. Cette mesure est valable pour toute la saison, à partir du 1^{er} juillet 2027.

Cette mesure ne concerne pas les joueurs titulaires d'une licence frappée du cachet "Mutation" en application des dispositions de l'article 164 des Règlements Généraux. Elle est valable pour toute la saison et reprend effet pour chacune des saisons suivantes en cas de nouvelle infraction.

En outre, tout club figurant sur la liste arrêtée au 15 juin, en troisième année d'infraction et au-delà, en plus de l'application du § 1 c) ci-dessus, ne peut immédiatement accéder à la division supérieure s'il y a gagné sa place.

D2 - 2 arbitres		Nbre Arbitre	Arbitre Manquant
530263	ARCUEIL COM		2
D3 - 1 arbitre		Nbre Arbitre	Arbitre Manquant
560864	AS ZENAGA		1
564269	ENT.MOLDAVIE MANDRES		1
CDM - D1 -1 arbitre		Nbre Arbitre	Arbitre Manquant
535201	MENUIBLAN AS		1
518152	NOISSEAU SS 5		1

QUATRIEME ANNEE D'INFRACTION et PLUS

Sanctions financières

d) Quatrième saison d'infraction et suivantes : amendes quadruplées

Sanctions sportives (Voir Troisième année d'infraction ci-dessus)

<i>D2 - 2 arbitres</i>		<i>Nbre Arbitre</i>	<i>Arbitre Manquant</i>
524161	CAUDACIENNE ES		2
534669	MAROLLES FC	1	1
<i>CDM - D1 - 1 arbitre</i>		<i>Nbre Arbitre</i>	<i>Arbitre Manquant</i>
552546	BRANCOS DE CRETEIL A 5		1

COMMISSION ORGANISATION DES COMPETITIONS CHAMPIONNATS & COUPES



Réunion du mardi 29 septembre 2026

Présents : Mme POLICON, MM. BOUSSARD, BRUNET, CHAMPION, ARNAUD.

AVIS AUX CLUBS + COURRIERS DIVERS

Afin de pouvoir traiter au mieux vos mails, nous vous remercions de bien vouloir indiquer pour chaque demande : le numéro du match, le match, la catégorie et la date du match.

Rappel Article 23.6 du RSG du District

23.6 - Si le forfait général, ou la mise hors compétition intervient avant les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe sont annulés.

Toutefois, le point de pénalité tel que prévu à l'article 14.1 du présent règlement contre cette équipe forfait général, mise hors compétition ou déclassée pour fraude avant les trois dernières rencontres reste acquis. Si une telle situation intervient dans les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis et les matchs éventuellement non disputés sont donnés perdus par pénalité.

Rappel Article 10.3 du RSG du District

« Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de Championnat, le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat FUTSAL), à l'heure officielle, hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison. »

Rappel Article 5 du RSG du District

Les clubs encore qualifiés pour la Coupe de France ou la Coupe de Paris IDF doivent présenter une équipe inférieure de la catégorie, disponible, sous peine de match perdu, afin de participer à la Coupe du Val de Marne à la date prévue.

Rappel : Extrait Annexe Financier du District

Forfaits avisés ou autres toutes catégories dans **les 3 dernières journées de Championnat** : Amende 100.00 euros

Article 11 - Les Obligations

FERMETURE DES TERRAINS PARCS INTERDEPARTEMENTAUX

RECTIFICATIFS REGLEMENTS

REGLEMENTS CHAMPIONNATS U15F ET U18F

Rappel des règles de participation aux compétitions UF et U18F (voir PV du 1^{er} septembre 2026) :

Celles-ci sont identiques aux règles de la LPIFF. Les calendriers U15F et U18F seront établis le 18/09/2026.

En fonction du nombre d'équipes engagées, il sera constitué deux groupes de X équipes qui disputeront des matchs « aller et retour ». Une rencontre opposant les 1^{er} de chaque groupe sera organisée pour déterminer le club « champion du Val de Marne » de la catégorie et susceptible d'accéder au championnat R2 de la LPIFF.

Le championnat U15F est ouvert aux joueuses licenciées U14F et U15F

Les joueuses U13F peuvent participer dans la limite de trois inscrites sur la feuille de match, sauf s'il leur est interdit de participer dans les compétitions de catégorie d'âge supérieure à celle de leur licence

Le championnat U18F est ouvert aux joueuses licenciées U16F – U17F – U18F.

Les joueuses U15F peuvent participer, dans la limite de trois inscrites sur la feuille de match, sauf s'il leur est interdit de participer dans les compétitions de catégorie d'âge supérieur.

Courriels de US Villejuif, CO Vincennes et Villeneuve ACA FC – La commission prend note

INFORMATIONS DIVERSES

537053 – JOINVILLE RC : *La commission prend note que le JOINVILLE RC ne souhaite pas participer aux coupes du Val de Marne (toutes catégories).*

DEROGATION ANNUELLE D'HORAIRE

530263 – ARCUEIL COM : *Les rencontres à domicile de l'équipe U18 D3.A se joueront à 17h.*

541437 – BONNEUIL CSM : *Les rencontres à domicile de l'équipe U16 D3.B se joueront à 15h.*

500004 – VITRY CA : *Les rencontres à domicile de l'équipe VITRY CA 2 Anciens D3.C se joueront à 11h30.*

500689 – CRETEIL US : *Les rencontres à domicile de l'équipe CRETEIL US 3 Brassage U14 poule G se joueront à 13h.*

DEPARTEMENTALE « SENIORS »

SENIORS

55755732 – CHEVILLY LARUE ELAN 2 / NOGENT FC 1 séniors D1 du 04/10/2026

Courriel et accord des 2 clubs (via footclub) du 26/09/26. Changement de date.

Accord de la Commission, la rencontre se jouera le 03/10/2026.

79504572 – FC CAUDACIENNE 2 / ST MANDE FC 2 séniors D4.B du 04/10/2026

Courriel de Caudacienne du 24/09/26. Terrain fermé.

Demande d'inversion de la rencontre (terrain interdit par la municipalité) ST MANDE FC ne pouvant accueillir cette rencontre, celle-ci est remise au 25/10/2026.

79504573 – VILLENEUVE ABLON US 2 / FC HOVERLA 2 séniors D4.B du 04/10/2026

Courriel de Villeneuve Ablon du 29/09/26 – Changement d'horaire (-1h).

Accord de la commission, la rencontre se jouera à 15h30 au lieu de 15h. Prévenir vos adversaires.

55755729 – AC CRETEIL / RUNGIS US 2 séniors D1 du 03/10/2026

Courriel de Créteil du 29/09/26. Demande de report (terrain indisponible-match de rugby).

Le club de Rungis US, donne son accord pour jouer le math le 04/10/26 à 15h30 Parc des Sports Roger Tisseyre à Alfortville. La Commission valide.

COUPE SENIORS

CALENDRIER

1^{er} TOUR

11 OCTOBRE 2026

Désignation des matchs 1er tour qui auront lieu le 11 OCTOBRE 2026 à 15h sur le terrain du 1er nommé. Les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub. VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLU8.

1 arbitre officiel sera désigné sur chaque rencontre. L'arbitre est à la charge du Club recevant, paiement le jour du match.

EXEMPTS : KREMLIN BICETRE CSA 1 et en coupe de France ou de Paris : SUCY FC 1, ST MAUR VGA 1, VITRY CA 1, LUSITANOS ST MAUR 2, CRETEIL US 2 et .

COUPE SENIORS AMITIE

CALENDRIER

1^{er} TOUR

15 NOVEMBRE 2026

COUPE ENTREPRISE

CALENDRIER

1^{er} TOUR

20 FEVRIER 2027

CDM

518152 – NOISEAU STE S.

Courriel de Noiseau du 17/09/26. Problème de terrain pour la dernière journée de championnat pour CDM D1 et Anciens D3.

La Commission prend note et étudiera la question ultérieurement (en fonction du classement).

COUPE CDM

CALENDRIER

1^{er} TOUR

10 JANVIER 2027

ANCIENS

55758947 – THIAIS FC 12 / CRETEIL FC MACCABI 12 Anciens D3.B du 04/10/2026

Courriel et accord des 2 clubs (via footclub) du 28/09/26. Demande de report de match

Accord de la Commission, la rencontre se jouera le 11/10/2026.

COUPE ANCIENS

CALENDRIER

1^{er} TOUR

8 NOVEMBRE 2026

ANCIENS +45 ans

COUPE +45 ans

CALENDRIER

1^{er} TOUR

25 OCTOBRE 2026

MODIFICATION :

La commission donne son accord pour incorporer à la coupe du Val de Marne les clubs du District de Paris. A savoir les clubs :

PUC et COURONNES OFC

ANCIENS +55 ans

523264 – PARIS 13 ATLETICO – Mail du 29/09/26 – Anciens +55 poule B

La Commission enregistre le forfait général de l'équipe.

Une amende de 100 € est appliquée du fait de l'annulation de l'engagement après parution du calendrier.

Avis aux clubs concernés.

FEMININES

Séniors D1

U15 et U18 D1

Foot à 11 FEMININES

COUPE FEMININE

COUPE U18 FEMININE à 11

COUPE U15 FEMININE à 8

COUPE VDM U13 F

DEPARTEMENTALE « JEUNES »

U20

COUPE U20

CALENDRIER

1^{er} TOUR

10 JANVIER 2027

U18

55745520 – VILLEJUIF US / CHARENTON CAP U18 D1 du 04/10/2026

Courriel de Villejuif du 29/09/26. Changement d'horaire (manifestation ville)

Accord de la commission, la rencontre se jouera à 17h au lieu de 13h.

79532356 – BOISSY FC 1 / MAROLLES FC 1 U18 D3.A du 01/11/2026

Courriel de Marolles du 28/09/26 – Changement d'horaire (-1h).

Accord de la commission, la rencontre se jouera à 12h au lieu de 13h. Prévenir vos adversaires.

COUPE U18

CALENDRIER

1^{er} TOUR

8 NOVEMBRE 2026

U17

79581248 – FC CAUDACIENNE 2 / FC D'ALFORTVILLE U17 D1 du 04/10/2026

Courriel de Caudacienne du 24/09/26. Terrain fermé.

Demande d'inversion de la rencontre (terrain interdit par la municipalité) FC D'ALFORTVILLE ne pouvant accueillir cette rencontre, celle-ci est remise au 25/10/2026.

COUPE U17

CALENDRIER

1^{er} TOUR

21 FEVRIER 2027

U16

79128654 – VALENTON FOOT ACAD / ORMESSON US U16 D2.B du 04/10/2026

Courriel de Valenton du 28/09/26 – Changement d'horaire (-1h).

Accord de la commission, la rencontre se jouera à 12h au lieu de 13h. Prévenir vos adversaires.

79433586 – VITRY ES 3 / AVENIR SPORTIF ORLY 2 U16 D3.C du 04/10/2026

Courriel de Vitry du 28/09/26 – Changement d'horaire (-1h).

Accord de la commission, la rencontre se jouera à 13h30 au lieu de 13h. Prévenir vos adversaires.

534669 – MAROLLES FC – Mail du 28/09/26 – U16 D.4.B

La Commission enregistre le forfait général de l'équipe U16.

Une amende de 100 € est appliquée du fait de l'annulation de l'engagement après parution du calendrier.

Avis aux clubs concernés.

55745194 – KREMLIN BICETRE CSA / VILLENEUVE ABLON US U16 D3.A du 04/10/2026

Courriel de Kremlin Bicêtre du 28/09/26 – Changement d'horaire (terrain indisponible).

La commission prend note, si VILLENEUVE ABLON US n'accepte pas une modification d'horaire (match à 11h), la rencontre sera fixée au 11/10/2026. Prévenir vos adversaires.

COUPE U16 VDM

CALENDRIER

1^{er} TOUR

8 NOVEMBRE 2026

COUPE U16 AMITIE

CALENDRIER

1^{er} TOUR

8 NOVEMBRE 2026

U15

COUPE U15

CALENDRIER

1^{er} TOUR

21 NOVEMBRE 2026

U14

79650064 – VILLENEUVE ABLON US 2 / CHEVILLY LARUE ELAN 3 U14 Brassage poule F du 03/10/2026

Courriel de Villeneuve du 29/09/26 – Changement d'horaire (-1h).

Accord de la commission, la rencontre se jouera à 14h30 au lieu de 14h. Prévenir vos adversaires.

79650290 – MAISONS ALFORT FC 3 / GENTILLY FC 1 U14 Brassage poule J du 03/10/2026

Courriel de Maisons Alfort du 27/09/26 – Changement d'horaire (-1h) et de terrain.

Accord de la commission, la rencontre se jouera à 11h30 au lieu de 12h30 au stade Maurice Cubizolles à MAISONS ALFORT. Prévenir vos adversaires.

79650247 – RUNGIS US 2 / MAISONS ALFORT FC 2 U14 Brassage Poule I du 30/10/26

Courriel de Rungis US du 29/09/26 (changement d'horaire -1h00).

Accord de la commission, la rencontre se jouera à 14h00 au lieu de 15h. Prévenir vos adversaires.

79650113 – VILLIERS ES 2 / FRESNES AAS 3 U14 Brassage Poule G du 03/10/2026

Courriel et accord des 2 clubs (via footclub) du 29/09/26. Demande de report de match (feux d'artifice ville)

Accord de la Commission, la rencontre se jouera le 31/10/26.

COUPE U14 VDM

CALENDRIER

1^{er} TOUR

8 NOVEMBRE 2026

COUPE U14 AMITIE

CALENDRIER

1^{er} TOUR

8 NOVEMBRE 2026

COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Réunion du 28/09/2026



Président : M. MAGGI

Présents : Mme POLICON - MM. BROUSSARD - FOPPIANI – JALTA – LEFEBVRE

RAPPEL

Concernant les RESERVES d'AVANT MATCH (article 142 du RSG de la FFF)

Les réserves d'avant match doivent figurer sur la feuille de match et être confirmées dans les 48 heures ouvrables suivant la rencontre par lettre recommandée ou télécopie ou courriel de la messagerie officielle du club et à l'organisme responsable de la compétition.

Concernant les RECLAMATIONS (article 187 du RSG de la FFF)

La mise en cause de la qualification et/ou de la participation exclusivement des joueurs peut, même s'il n'a pas été formulées de réserves préalables sur la feuille de match, intervenir par la voie d'une réclamation formulée UNIQUEMENT par les clubs participant à la rencontre.

Cette réclamation doit être NOMINALE et motivée.

Le club fautif a MATCH PERDU par pénalité mais le club réclamant ne bénéficie pas des points correspondants au GAIN du match. Il conserve le bénéfice des points acquis sur le terrain et des buts marqués.

Concernant les EVOICATIONS (article 187 du RSG de la FFF)

L'évocation est toujours possible et prévaut avant l'homologation d'un match en cas :

- De participation d'un joueur non inscrit sur la feuille de match,
- D'inscription sur la feuille de match en tant que joueur d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au club, d'un joueur non licencié,
- D'acquisition d'un droit indu, par une infraction répétée aux règlements,
- D'un joueur venant de l'étranger n'ayant pas fait l'objet de la procédure de délivrance d'un C-I-T.

Dans les cas ci-dessus, la sanction est le match perdu par pénalité et le club adverse bénéficie des points correspondants au gain du match.

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

ANCIENS

ANCIENS D1 - MATCH 55758993 – PERREUX AS FRAN 41 / RUNGIS US 42 du 20/09/2026

En l'absence de M. MAGGI

Réserve confirmée en date du 22/09/2026 du club de **RUNGIS US 42** sur la qualification et la participation des joueurs :

CAMARA Amed Licence enregistrée le 15/09/2026

FOFANA Vassiriki Licence enregistrée le 15/09/2026

Du club de **PERREUX AS FRAN 41** au regard de la validité de leur licence suivant l'article 89 du RSG de la F.F.F qui précise qu'un joueur est qualifié **QUATRE jours francs APRES** la date d'enregistrement de sa licence.

La commission prend connaissance de la réserve pour la dire recevable mais non fondée.

Les joueurs :

CAMARA Amed Licence enregistrée le 15/09/2026 et qualifié le 20/09/2026

FOFANA Vassiriki Licence enregistrée le 15/09/2026 et qualifié le 20/09/2026

Titulaires d'une licence validée le 15/09/2026 étaient donc valablement qualifiés pour disputer la rencontre.

En conséquence la commission juge la réserve non fondée et confirme le résultat acquis sur le terrain.

SENIORS

SENIORS D3.A - MATCH 79119512 – ST MANDE FC 1 / CHAMPIGNY PORTUGAIS 1 du 20/09/2026

Réserve confirmée le 21/09/2026 du club de **CHAMPIGNY PORTUGAIS 1** sur la qualification et la participation des joueurs :

NIASSE Elhadj Hakhbou Licence enregistrée le 19/09/2026

FAZOTOA Mara Licence enregistrée le 15/09/2026

Du club de **ST MANDE FC 1** au regard de la validité de leur licence suivant l'article 89 du RSG de la F.F.F qui précise qu'un joueur est qualifié **QUATRE jours francs APRES** la date d'enregistrement de sa licence.

La commission prend connaissance de la réserve pour la dire recevable et fondée.

Le joueur :

NIASSE Elhadj Hakhbou qualifié le 24/09/2026

N'était donc pas qualifié pour participer à la rencontre.

En conséquence la commission décide MATCH PERDU par pénalité au club de ST MANDE FC 1 (-1 point, 0 but) pour avoir fait participer le joueur non qualifié, pour en attribuer le gain à CHAMPIGNY PORTUGAIS 1 (3 points, 3 buts).

Débit : ST MANDE FC 1 50,00€

Crédit : CHAMPIGNY PORTUGAIS 1 43,50€

JEUNES

U14 D1 - MATCH 55750491 – CHEVILLY LARUE ELAN 21 / VILLIERS SUR MARNE ES 21 du 19/09/2026

Réserve confirmée le 20/09/2026 du club de **VILLIERS SUR MARNE ES 21** sur la qualification et la participation de l'ensemble des joueurs inscrits sur la feuille de matchs du club de **CHEVILLY LARUE ELAN 21** au regard de la validité de leur licence suivant l'article 89 du RSG de la F.F.F qui précise qu'un joueur est qualifié **QUATRE jours francs APRES** la date d'enregistrement de sa licence.

La commission prend connaissance de la réserve pour la dire recevable et fondée.

Après vérification des licences, le joueur :

LAWSON Yann licence enregistrée le 16/09/2026 et qualifié le 21/09/2026

N'était donc pas qualifié pour participer à la rencontre.

Les autres joueurs étant valablement qualifiés.

En conséquence la commission décide MATCH PERDU par pénalité au club de CHEVILLY LARUE ELAN 21 (-1 point, 0 but) pour avoir fait participer le joueur non qualifié pour en attribuer le gain à VILLIERS SUR MARNE ES 21 (3 points, 13 buts).

Débit : CHEVILLY LARUE ELAN 21 50,00€

Crédit : VILLIERS SUR MARNE ES 21 43,50€

FUTSAL

FUTSAL SENIORS D1 - MATCH 55743610 – GENTILLY AC 1 / SAINT MAURICE AJ 1 du 19/09/2026

Réserve confirmée le 21/09/2026 du club de **SAINT MAURICE AJ 1** sur la qualification et la participation des joueurs :

CISSOKHO Kémokho	Licence enregistrée le 17/09/2026
DIALLO Médoune	Licence enregistrée le 17/09/2026
EL MESOUDI Sofiane	Licence enregistrée le 18/09/2026
KIANKAULUA Exaucece	Licence enregistrée le 18/09/2026
TIMERA Amedy	Licence enregistrée le 17/09/2026
GHOMARI Riyad	Licence enregistrée le 17/09/2026
BAIKRO Faycal	licence enregistrée le 17/09/2026
BOINAISSA Yssram	licence enregistrée le 18/09/2026

Du club de **GENTILLY AC 1** au regard de la validité de leur licence suivant l'article 89 du RSG de la F.F.F qui précise qu'un joueur est qualifié **QUATRE jours francs APRES** la date d'enregistrement de sa licence.

La commission prend connaissance de la réserve pour la dire recevable et fondée.

Les joueurs :

CISSOKHO Kémokho	qualifié le 22/09/2026
DIALLO Médoune	qualifié le 22/09/2026
EL MESOUDI Sofiane	qualifié le 23/09/2026
KIANKAULUA Exaucece	qualifié le 23/09/2026
TIMERA Amedy	qualifié le 22/09/2026
GHOMARI Riyad	qualifié le 22/09/2026
BAIKRO Faycal	qualifié le 22/09/2026
BOINAISSA Yssram	qualifié le 23/09/2026

N'étaient donc pas qualifiés pour participer à la rencontre.

*En conséquence la commission décide **MATCH PERDU par pénalité au club de GENTILLY AC 1 (-1 point, 0 but) pour avoir fait participer les joueurs non qualifiés, pour en attribuer le gain à SAINT MAURICE AJ 1 (3 points, 5 buts)***

Débit : GENTILLY AC 1	50,00€
Crédit : SAINT MAURICE AJ 1	43,50€

COMMISSION FOOTBALL DIVERSIFIE FUTSAL



Réunion restreinte du lundi 29 septembre 2026

INFORMATIONS IMPORTANTES

Rappel de quelques principes de base pour le club recevant :

- 1-Vestiaire arbitre obligatoire avec douche, table et chaise,
- 2-Traçage du terrain permettant le déroulement de la rencontre,
- 3-Dans la mesure du possible, pas d'obstacle (banc, supporter) pour l'arbitre le long de la touche,
- 4-Protège-tibias obligatoires.

La commission rappelle à l'ensemble des clubs engagés en Futsal les règles suivantes concernant les changements et indisponibilités de gymnase

- Changement de créneau horaire dans la même semaine de compétition :
Aucun justificatif n'est nécessaire, la demande doit parvenir le lundi 14h de la semaine précédant la rencontre DERNIER DELAI.
- Report de rencontre :
L'indisponibilité de gymnase requiert OBLIGATOIREMENT l'attestation d'indisponibilité de la part du propriétaire des installations. Le club recevant doit s'assurer de la disponibilité du gymnase au plus tard 72h avant la rencontre.
- Changement avec accord de l'adversaire :
Tout changement est possible en accord avec l'adversaire. Pour cela, il faut utiliser la procédure de demande de changement via Footclub le lundi 14 h précédant la rencontre DERNIER DELAI.
- le site internet du District fait foi la veille du match à 17h00.
La veille du match à 17h00, le site du District fait foi, si pour une raison quelconque le match ne peut avoir lieu, l'arbitre et les deux équipes doivent se présenter à l'heure du coup d'envoi sous peine de match perdu par pénalité aux absents.

Rappel : Toutes les équipes créées cette saison, débutant le championnat Seniors Futsal D2 A et B doivent fournir l'attestation du propriétaire du gymnase.

En général la municipalité, précisant clairement le nom du club et des équipes pour lequel le-les créneaux sont attribués avec le-les jours et le-les créneaux horaires, principalement pour les matchs officiels.

Faire indiquer les problèmes d'alternance ou de partage s'il y en a.

**Rappel réglementaire, pour débiter la compétition, il est obligatoire d'avoir au moins 5 licenciés qualifiés
Merci par avance.**

FUTSAL D1

N° 549877 – AS HAY 94 FUTSAL Futsal D1

Courriel de AS HAY 94 FUTSAL du 23/09/2026 qui utilisera pour la saison 2026-2027 le gymnase Mistral à Fresnes 1 rue Frédéric Mistral 94260 Fresnes, jeudi 20h35.

N° 550378 – SAINT MAURICE FUTSAL Futsal D1

Courriel de Saint Maurice Futsal du 22/09/26, informant de la nouvelle dénomination du gymnase Lise LEGRAND 9, rue Villa Antony 94410 SAINT MAURICE.

Joint au courriel, un calendrier des attributions municipales des créneaux pour les jeunes et les Seniors.

Art. 4 Calendriers - Les compétitions de Futsal se déroulent le soir, du lundi au vendredi, et le samedi.

La commission constate que vous proposez de faire jouer vos Seniors le dimanche ce qui est en contradiction avec les règlements qui imposent que pour la D1 les rencontres doivent se dérouler du lundi au samedi en préparation à une éventuelle. Une tolérance est acceptée pour les équipes de D2.

La commission vous demande de bien vouloir envisager de mettre votre Senior à la place d'une de vos équipes jeunes.

FUTSAL D2

Attention !!!!

Calendriers Futsal D2 Poules A & B

Suite à 2 forfaits généraux et à des problèmes d'alternance, le calendrier de la division vient d'être refait dans son entièreté, afin que tous les clubs puissent évoluer dans de bonnes conditions toute la saison.

De ce fait, les journées des 26 septembre et 3 octobre sont reportées, les nouvelles dates vous seront communiquées prochainement ;

N° 565411 – VILLEJUIF ELITE FUTSAL 2 – Futsal D2.A

Courriel du 28/09/26, avec demande de désengagement de leur équipe 2 en Compétition Seniors Futsal D2-A pour la saison 26-27.

La Commission enregistre le forfait général de VILLEJUIF ELITE 2.

N°500004 – VITRY CA 2 – Futsal D2.A et D2.B

Courriel en date du 21/09/2026 avec demande d'engager une 2^{ème} équipe en Compétition Seniors Futsal D2 pour la saison 26-27 sera intégré en poule A ou B.

Compte tenu des 2 forfaits intervenus depuis la publication des calendriers votre équipe est intégré dans la compétition et pour respecter les problèmes d'alternances, vos deux équipes seront ventilés chacune dans une poule selon les contraintes d'alternance de plusieurs équipes.

Les calendriers de la D2 vont être remaniés pour répondre aux demandes de plusieurs équipes et aux 2 forfaits et à la publication des calendriers des équipes jeunes de la Ligue.

N° 550378 – SAINT MAURICE FUTSAL 2 – Futsal D2.B

Courriel du 28/09/2026, avec demande de désengagement de leur équipe 2 du Championnat Seniors D2-B.

La Commission enregistre le forfait général de SAINT MAURICE FUTSAL 2.

ANNEXES

HORAIRES OFFICIELS DES MATCHES

Saison 2026/2027



CHAMPIONNATS & COUPES

SAMEDI APRES-MIDI	
U14	16h00
U15	14h00
Séniors Féminines	16h00
U18 & U15 Féminines	Entre 14h00 / 17h30 (Horaire à préciser en début de saison)
SAMEDI SOIR	
Séniors	18h30
DIMANCHE MATIN	
CDM/Anciens/+45 ans	09h30
+55 ans	10h00
DIMANCHE APRES-MIDI	
Séniors	15h00
U16 & U18 & U20	13h00
U17	15h00

FOOTBALL D'ANIMATION

U12/U13	14h00 & 15h00
U10/U11	10h00 & 11h00
U8/U9	09h30
U6/U7	11h00

ANCIENS +55 ans		Licence Vétérans	Championnat Foot à 9	Dès 55 ans (1972 date d'anniversaire)
ANCIENS +45 ans		Licence Vétérans	Championnat Foot à 11	Dès 45 ans (1982 date d'anniversaire)
ANCIENS		Licence Vétérans	Championnat Foot à 11	1991
SENIORS		Licence Seniors	Championnat Foot à 11	2006
U20		Licence U20	Championnat Foot à 11 U20	2007
		Licence U19		2008
U18		Licence U18	Championnat Foot à 11 U18	2009
		Licence U17		2010
U16		Licence U17	Championnat Foot à 11 U17	2010
		Licence U16		2011
U16		Licence U16	Championnat Foot à 11 U16	2011
		Licence U15		2012
U14		Licence U15	Championnat Foot à 11 U15	2012
		Licence U14		2013
U14		Licence U14	Championnat Foot à 11 U14	2013
		Licence U13		2014
U13		Licence U13	Critérium Foot à 8 U13	2014
		Licence U12		2015
U11		Licence U11	Critérium Foot à 8 U11	2016
		Licence U10		2017
U9 DEBUTANTS		Licence U9	Plateaux Foot à 5 U9	2018
		Licence U8		2019
U7 DEBUTANTS		Licence U7	Plateaux Foot à 3, 4 ou 5 U7	2020
		Licence U6		2021
U5		Licence U5		2022



PLANNING DES FORMATIONS

Objet	Distanciel en autonomie, lecture de 2 capsules vidéo avant J1	Bloc 1 (1er jour en <i>présentiel</i>)	Bloc 2 (2ème jour en <i>présentiel</i>)	PLANNING DES FORMATIONS
DEUST CFI U6/U9	Du 15/09/2026 au 21/09/2026	22/09/2026	20/10/2026	21/10/2026 au 28/10/2026
CFI U10/U13	Du 22/09/2026 au 28/09/2026	29/09/2026	13/10/2026	14/10/2026 au 21/10/2026
CERTIF CFI	Du 28/09/2026 au 04/10/2026	X	X	X
CFI SENIORS	Du 29/09/2026 au 05/10/2026	06/10/2026	05/11/2026	06/11/2026 au 12/11/2026
DEUST AF ARBITRAGE	X	15/10/2026	X	X
CFI GDB	X	26/10/2026	27/10/2026	X
CFI U14/U19	Du 27/10/2026 au 02/11/2026	03/11/2026	24/11/2026	X
CERTIF CFI	Du 28/09/2026 au 04/10/2026			
CERTIF CFI	Du 09/11/2026 au 15/11/2026	X	X	X
CFI U10/U13	Du 10/11/2026 au 16/11/2026	17/11/2026	08/12/2026	09/12/2026 au 16/12/2026
CERTIF CFI	Du 07/12/2026 au 15/12/2026	X	X	X
JC DF COACH SENIORS	X	10/12/2026	X	X
JC DF COACH JEUNES	X	15/12/2026	X	X
DEUST AF PRATIQUE FEMININE	X	17/12/2026	X	X
CFI U6/U9	Du 29/12/2026 au 04/01/2027	05/01/2027	09/02/2027	10/02/2027 au 17/02/2027
CFI U14/U19	Du 12/01/2027 au 18/01/2027	19/01/2027	02/02/2027	03/02/2027 au 10/02/2027
CERTIF CFI	Du 01/02/2027 au 07/02/2027	X	X	X
DEUST CFI U10/U13	Du 04/02/2027 au 11/02/2027	12/02/2027	25/02/2027	26/02/2027 au 04/03/2027
CFI U10/U13	Du 23/02/2027 au 01/03/2027	02/03/2027	16/03/2027	17/03/2027 au 23/03/2027
CFI SENIORS	Du 02/03/2027 au 08/03/2027	09/03/2027	23/03/2027	24/03/2027 au 30/03/2027
CERTIF CFI	Du 15/03/2027 au 21/03/2027	X	X	X
CFI U6/U9	Du 30/03/2027 au 05/04/2027	06/04/2027	27/04/2027	28/04/2027 au 04/05/2027
CERTIF DEUST MSP	X	07/04/2027	X	X
CFI GDB	X	15/04/2027	16/04/2027	X
CERTIF CFI	Du 19/04/2027 au 25/04/2027	X	X	X
CFI U14/U19	Du 27/04/2027 au 03/05/2027	04/05/2027	25/05/2027	26/05/2027 au 01/06/2027
DEUST CFI U14/U19	Du 13/05/2027 au 19/05/2027	20/05/2027	03/06/2027	04/06/2027 au 10/06/2027
CERTIF CFI	Du 24/05/2027 au 30/05/2027	X	X	X
CERTIF CFI	Du 21/06/2027 au 27/06/2027	X	X	X

Les associations accompagnatrices du 94 vous présentent



Guid'Asso

Val-de-Marne

Guid'Asso simplifie la vie associative !

Guid'Asso est un réseau d'acteurs de l'accompagnement associatif. Il a pour vocation de permettre à chaque association du territoire de trouver un accompagnement adapté à ses besoins, tout au long de son parcours.



Un service
de proximité
gratuit et
accessible



linktr.ee/GuidAsso94

Découvrez le réseau Guid'Asso dans le Val-de-Marne : les principes de Guid'asso, les acteurs de l'accompagnement, les permanences, la cartographie...


**PRÉFET
DU VAL-
DE-MARNE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*


**ACADÉMIE
DE CRÉTEIL**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Val-de-Marne



Guid'Asso

Val-de-Marne

Guid'Asso simplifie la vie associative !

Guid'Asso est un réseau d'acteurs de l'accompagnement associatif. Il a pour vocation de permettre à chaque association du territoire de trouver un accompagnement adapté à ses besoins, tout au long de son parcours.



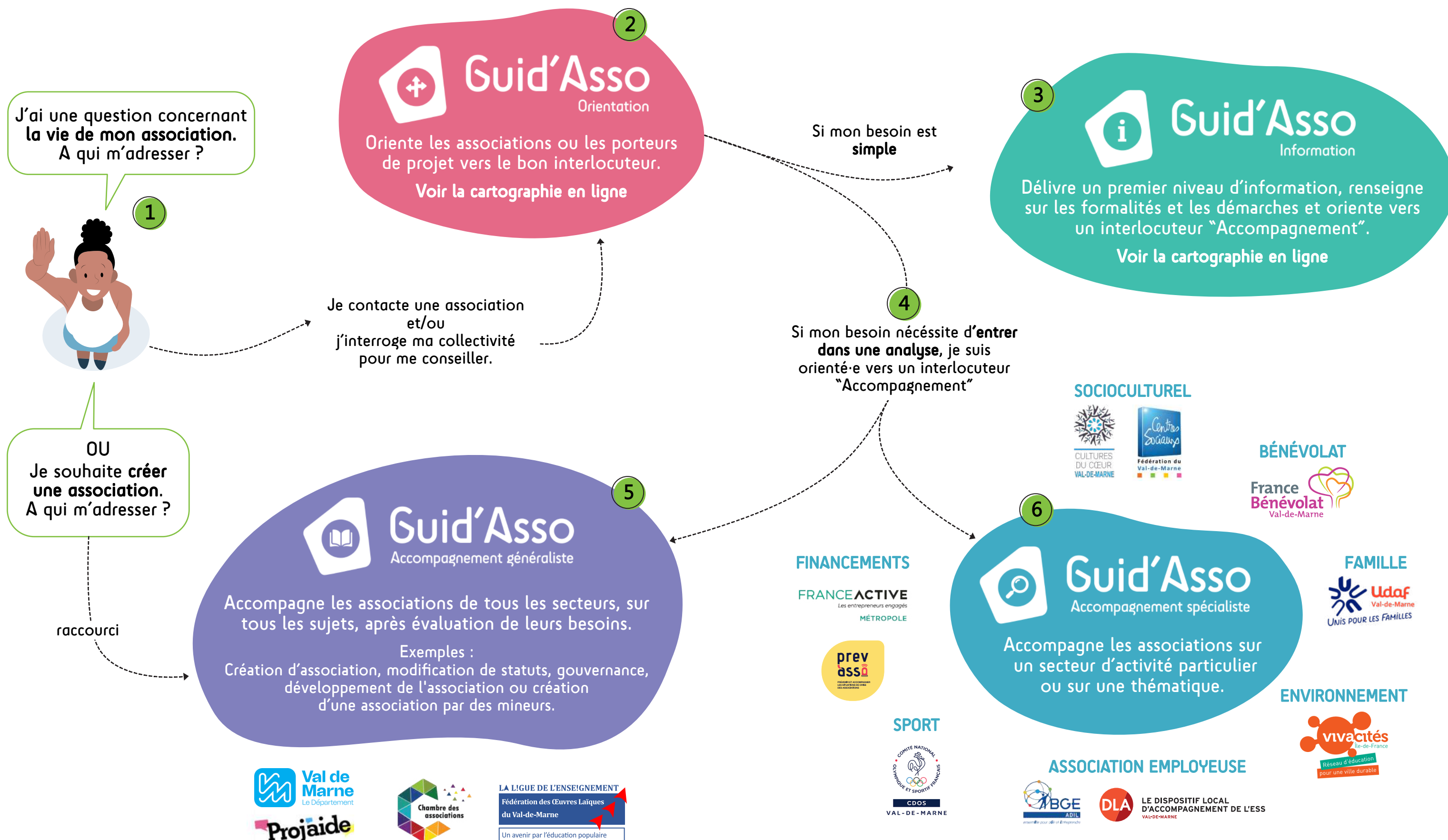
Un service
de proximité
gratuit et
accessible



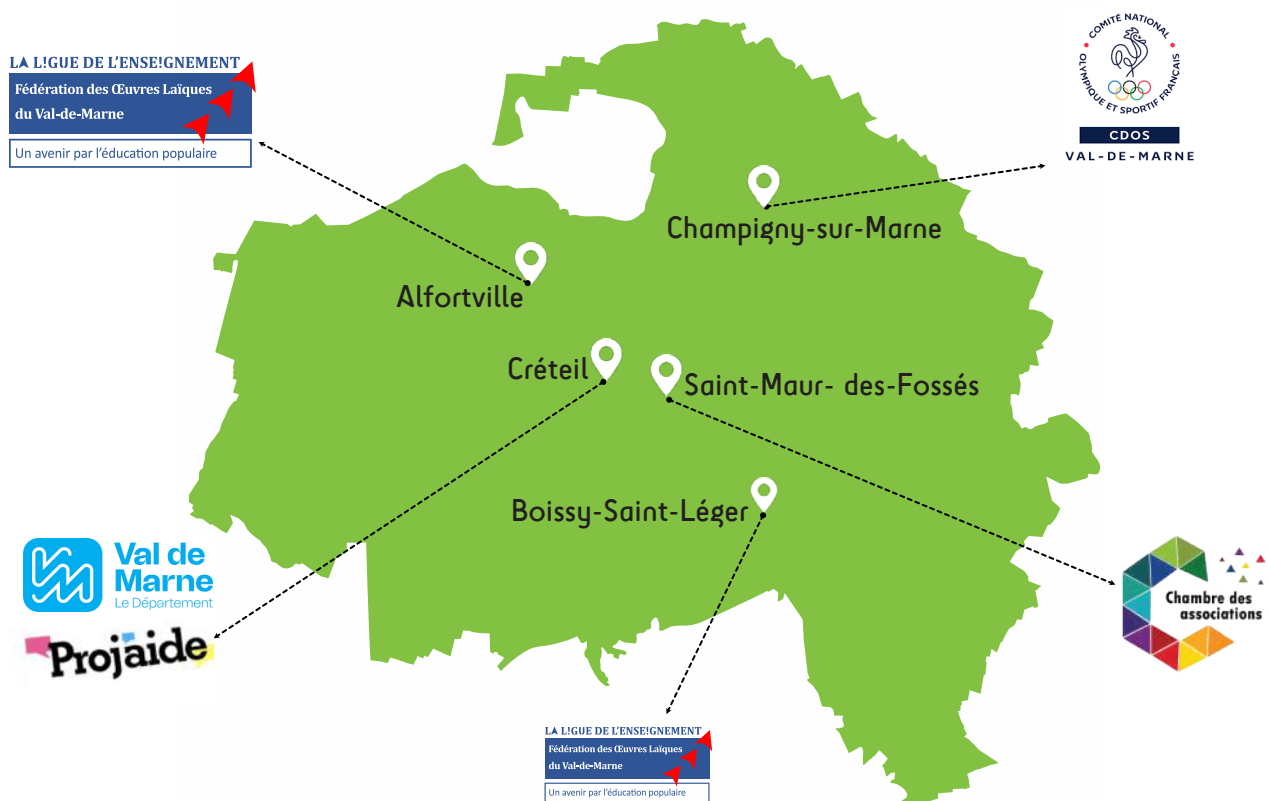
linktr.ee/GuidAsso94

Découvrez le réseau Guid'Asso dans le Val-de-Marne : les principes de Guid'asso, les acteurs de l'accompagnement, les permanences, la cartographie...

Guid'Asso, un réseau pour répondre aux interrogations des associations.



Les structures accompagnatrices



Contacts et permanences

- CDOS : 06 17 64 68 11 - juridique@cdos94.org
- Chambre des associations : 01 48 83 66 40 - cda@cda-asso.com
- Ligue de l'Enseignement : 01 43 53 80 17 - msinnaeve@ligue94.com
- Proj'aide : 01 49 56 85 37 - projaide@valdemarne.fr

Les acteurs de l'accompagnement vous reçoivent sur rendez-vous ou dans le cadre de permanences téléphoniques ou physiques.

Accédez aux ressources et aux informations
Guid'Asso - Val-de-Marne

linktr.ee/GuidAsso94

